



SM le Roi félicite M. Zoran Milanovic à l'occasion de sa réélection Président de la République de Croatie

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à M. Zoran Milanovic, à l'occasion de sa réélection à la magistrature suprême de la République de Croatie.

Dans ce message, le Souverain exprime à M. Zoran Milanovic Ses chaleureuses félicitations et Ses meilleurs vœux de plein succès dans l'accomplissement de ses hautes fonctions afin de réaliser les attentes du peuple croate à davantage de prospérité et de progrès.

Sa Majesté le Roi fait également part de Sa satisfaction des relations d'amitié et de coopération distinguées liant le Maroc et la Croatie, réitérant Sa détermination à continuer à œuvrer de concert avec le Président croate afin de consolider davantage ces liens dans tous les domaines d'intérêt commun, au service des aspirations des deux peuples amis.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10414

Samedi/Dimanche 18-19 Janvier 2025

Les migrants exposés à la barbarie des refoulements algériens

Chaque jour, Alger condamne des centaines de femmes et d'enfants à une mort silencieuse



Page 4



Journée d'étude sur le sida organisée au Parlement par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie Abderrahim Chahid : *Importance cruciale de la lutte contre l'épidémie à l'approche notamment de l'échéance de l'organisation du Mondial 2030*

Page 2



Le Raja joue sa dernière chance en LDC *Sorties peinardes pour l'ASFAR et la RSB*

Page 23

Journée d'étude sur le sida organisée au Parlement par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie

Abderrahim Chahid : Importance cruciale de la lutte contre l'épidémie, à l'approche notamment de l'échéance de l'organisation du Mondial 2030

Actualité



Comme annoncé précédemment, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a organisé, le jeudi 16 janvier 2025 au siège du Parlement à Rabat, en partenariat avec l'Association de lutte contre le Sida (ALCS), une journée d'étude consacrée aux « politiques publiques et initiatives civiles à l'horizon de l'éradication ultime du sida en l'an 2030 ».

Cet événement, outre le suivi et le contrôle de la gestion des affaires régionales aux niveaux provincial, régional et national, s'inscrit dans le cadre de l'intérêt qu'accorde l'opposition usfépiste aux questions sociales et socioéconomiques qui constituent l'essentiel des préoccupations des citoyens.

La journée d'étude, initiée par les députés parlementaires ittihadis, a été marquée par la participation d'un panel de responsables gouvernementaux, d'experts et de chercheurs universitaires, de même que nombre d'acteurs de la société civile et de représentants d'organisations des droits de l'Homme, nationales et internationales.

Dans son allocution inaugurale, le président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, Abderrahim Chahid, a mis l'accent sur l'importance cruciale du débat animant cette rencontre « au vu des défis qui se dressent devant le Maroc, notamment à l'approche de l'échéance de l'organisation des compétitions de la Coupe du monde de football ».

Le député parlementaire ittihadie a mis en avant l'impératif de renforcer l'engagement parlementaire, gouvernemental et civil en matière de lutte contre le sida, en cohérence avec les objectifs du développement durable et

en conformité avec les aspirations internationales à cet égard, tout en soulignant que l'éradication de l'épidémie du sida en l'an 2030 nécessite la mise en œuvre de politiques législatives et sociales optimalement effectives et efficientes.

Par ailleurs, Abderrahim Chahid a ajouté que la lutte contre cette épidémie mondiale ravageuse suppose essentiellement et opportunément, de prime abord, que l'on se déploie face à toutes les formes de stéréotypes et de ségrégation dont pâtissent les personnes atteintes en consolidant l'égalité et l'accès équitable et effectif aux prestations requises des catégories sociales vulnérables, évoquant dans ce sens l'importance du développement des cadres juridique et institutionnel à même de réaliser une avancée concrète dans ce domaine.

Pour sa part, le secrétaire général du ministère de la Santé et de la Protection sociale a réitéré la nécessité de venir à bout des stéréotypes, des amalgames et de la ségrégation auxquels sont confrontées au quotidien les personnes atteintes de sida, en particulier les jeunes.

Et d'indiquer que les services du département ministériel de la santé s'activent fréquemment et assidûment dans la multiplication des campagnes de pronostic précoce et l'intégration des catégories ciblées dans les systèmes de la protection sociale tout en veillant à assurer la disponibilité des médicaments et à éviter toute saturation des stocks nécessaires.

Là-dessus, le directeur de la promotion des droits de l'Homme au Conseil national des droits de l'Homme a, quant à lui, réitéré l'importance du droit à la santé qui est considéré comme l'un des droits constitutionnels que la société est

tenu de garantir pour l'ensemble des citoyens et a appelé à l'adoption d'une approche globale mettant les droits de l'Homme au cœur de la stratégie de lutte contre le sida de manière à mettre en place un climat sain et serein à même d'éradiquer cette épidémie dès l'année 2030.

De son côté, le président de l'Association de lutte contre le sida a relevé que cette maladie occasionne des séquelles psychologiques, sociales et économiques pénalisant aussi bien les individus que les sociétés et a appelé à la consolidation des moyens d'accès, pour les personnes atteintes, aux soins requis et à la préservation des stocks des médicaments nécessaires dans un contexte soucieux d'observer le droit à la santé pour tous de même qu'il a mis, à son tour, l'accent sur l'impératif de lutter contre toutes les formes de distinction et de ségrégation, et ce par le biais de politiques et de législations tenant compte des besoins et exigences des catégories concernées.

Cette journée d'étude qui revêt une importance considérable quant à la défense et la promotion du droit fondamental à la santé pour l'ensemble des catégories sociales, en particulier celles pâtissant de la fragilité et de la vulnérabilité économique et matérielle, est intervenue dans le cadre de l'intérêt constant qu'accorde l'Union socialiste des forces populaires, notamment ses Groupes d'opposition aux deux Chambres du Parlement, au bien-être et aux affaires de la santé publique au milieu des préoccupations sociales de la population marocaine.

De ce fait, ce fut l'occasion de débattre du niveau actuel de la lutte contre le sida dans le pays, de même que cela a permis de réévaluer la conjoncture actuelle au milieu de laquelle se déploie la lutte contre le sida

et les avancées réalisées sur la voie de l'éradication totale de cette épidémie.

Les participants ont conclu à la nécessité cruciale de la conjugaison des efforts des responsables gouvernementaux, de la société civile et de l'institution parlementaire pour atteindre l'objectif ultime requis dès l'avènement de l'an 2030.

Rachid Mefthah

Hommage

Le secrétariat provincial de l'USFP organise ce samedi à 16h00 une cérémonie d'hommage à la mémoire de Benyounes El Merzouki à l'occasion de la commémoration du quarantième jour de sa disparition. Cette cérémonie aura lieu au Centre d'études et de recherches en sciences humaines à Oujda.



Lilongwe réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc

Le Malawi salue les initiatives de SM le Roi Mohammed VI au profit du continent africain



Le Malawi a réaffirmé, jeudi à Rabat, son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc, et à la souveraineté du Royaume sur tout son territoire, y compris la région du Sahara marocain.

Cette position a été exprimée dans un communiqué conjoint signé à l'issue des entretiens entre le ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résident à l'Étranger, M. Nasser Bourita, et son homologue Malawite, Mme Nancy Tembo.

Dans ce communiqué, Mme Tembo a également salué le consensus international croissant et la dynamique conduite par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en soutien au Plan marocain d'autonomie, en le qualifiant comme la seule solution crédible,

sérieuse et réaliste.

Elle a aussi salué les efforts des Nations Unies comme cadre exclusif pour parvenir à une solution réaliste, pratique et durable au différend régional du Sahara.

Par ailleurs, la ministre des Affaires Étrangères de la République du Malawi a salué les initiatives Royales sur le Sahel et l'Atlantique en faveur d'une Afrique prospère et stable.

Mme Tembo a également souligné que S.E. Dr Lazarus McCarthy Chakwera, Président de la République du Malawi, a qualifié l'Initiative Royale visant à favoriser l'accès des États du Sahel à l'Océan Atlantique, d'éclairée et d'opportunité en faveur de la coopération intra-africaine.

Les chefs de la diplomatie des deux pays ont exprimé leur engagement à renforcer la coopé-

ration entre le Maroc et le Malawi aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Sur le plan bilatéral, les deux ministres se sont engagés à renforcer davantage la coopération, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire où le Royaume du Maroc accompagnera la République du Malawi dans la mise en place d'un partenariat ambitieux pour le développement d'une agriculture durable.

Au niveau multilatéral, M. Bourita et Mme Tembo ont souligné l'importance d'intensifier leur coopération en vue d'harmoniser davantage leurs positions au sein des institutions régionales, continentales et internationales, telles que l'Union africaine (UA) et les Nations unies (ONU), souligne-t-on dans un Communiqué conjoint signé à l'issue des entretiens entre les deux ministres.

Nasser Bourita reçoit la DG de l'Agence de développement de l'UA

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a reçu, jeudi à Rabat, la Directrice générale de l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA/NEPAD), Nardos Bekele-Thomas.

A cette occasion, les deux parties ont procédé à la signature de deux accords visant le renforcement de la coopération entre le Royaume du Maroc et l'Agence de développement de l'UA.

Il s'agit d'un Accord de siège relatif à l'établissement du Bureau national ADUA-NEPAD au Royaume du Maroc et d'un Accord-cadre pour la promotion des projets de développement d'intérêt commun.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette cérémonie de signature, Mme Bekele-Thomas a salué l'engagement du Maroc, guidé par la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur de l'intégration africaine et le soutien constant du Royaume aux actions de l'Agence.

A cet égard, elle a souligné que la signature de ces deux accords vient concrétiser la vision Royale pour l'Afrique et l'engagement du Maroc envers l'Union Africaine et l'Agence de développement de l'UA.

En effet, l'Accord-cadre de coopération illustre l'appui du Maroc au développement du continent africain, a-t-elle fait observer, ajoutant que l'ADUA-NEPAD œuvrera en coordination avec le Royaume pour la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'UA.



Lancement de "Labour Friends of Morocco"

Un nouveau pont progressiste entre le Royaume-Uni et le Maroc



Le 15 janvier, à Londres, une nouvelle ère de coopération s'est ouverte entre le Royaume-Uni et le Maroc avec le lancement officiel des Labour Friends of Morocco au Parlement britannique. Cet événement marque la volonté du Parti travailliste britannique de renforcer les liens avec le Maroc, reconnu comme un allié clé et un pont essentiel entre l'Europe et

l'Afrique.

La rencontre qui a regroupé plusieurs militants du Labour Party britannique a connu en particulier la participation de : Joe Powell, député de Kensington, président de "Labour Friends of Morocco" dont la circonscription abrite une importante communauté marocaine, Lina El Baz, membre du Labour Party, représentante de l'USFP en



Lina El Baz, représentante de l'USFP en Grande Bretagne et en Europe du Nord.

Grande-Bretagne et en Europe du Nord, ainsi que présidente honoraire de l'Association Al Hassaniya, Hamza Taouzzate, conseiller municipal et ancien maire de Westminster, Fabien Hamilton, député de Leeds, Bambos Charalambous, député de Southgate et Wood Green. Cette rencontre a vu également la présence de l'ambassadeur du Royaume du Maroc au Royaume-

Uni, Hakim Hajoui.

"Labour Friends of Morocco" qui est présidé par Joe Powell, se veut une plateforme de dialogue et d'action, avec plusieurs objectifs ambitieux :

- Renforcer les relations diplomatiques et économiques entre les deux pays, en explorant de nouvelles opportunités de coopération dans des domaines clés tels que l'énergie, les services, le tourisme et l'investissement

- Créer un espace de communication privilégié avec la communauté marocaine du Royaume-Uni, en particulier les femmes et les jeunes, en encourageant leur participation active à la vie politique et à la société civile.

- Porter les sujets de collaboration et de développement au cœur du débat parlementaire britannique, en promouvant des initiatives conjointes dans des domaines tels que la sécurité, les échanges culturels et le partage de compétences.

Cette initiative met la diaspora marocaine au cœur du rapprochement des agendas politiques entre le Maroc et le Royaume-Uni, notamment entre activistes progressistes et socio-démocrates.

Les migrants exposés à la barbarie des refoulements algériens

Chaque jour, Alger condamne des centaines de femmes et d'enfants à une mort silencieuse



Aux confins du Sahara algérien, là où les dunes s'étendent à perte de vue, où le désert étouffe toute trace de vie, se joue un drame humain qui échappe aux projecteurs du monde. Chaque jour, des centaines de migrants, déracinés par la misère ou la guerre, sont poussés hors des frontières algériennes vers un horizon cruel et incertain. Ces hommes, ces femmes et ces enfants, déjà meurtris par des périodes épuisantes, se voient contraints d'affronter la plus implacable des épreuves : l'abandon dans le désert à une mort presque certaine.

Sous couvert de sécurité nationale et de lutte contre l'immigration irrégulière, l'Algérie orchestre une politique de refoulement massif, dépourvue de la moindre considération pour la dignité humaine et nourrie par la peur de l'autre et le repli sur soi. Ce drame silencieux, pourtant largement documenté par des ONG comme Alarme Phone Sahara (APS) et Human Rights Watch, est l'un des plus grands scandales humanitaires de notre époque.

Selon l'ONG nigérienne APS, pas moins de 31.404 migrants ont été expulsés d'Algérie vers le Niger en l'espace d'une année (2024). Rien que sur les huit premiers mois, 20.000 refoulements ont été enregistrés. Ces chiffres, aussi effrayants soient-ils, peinent à refléter l'ampleur du drame. Derrière eux se cachent des méthodes brutales et déshumanisantes. Le récit des survivants aux méthodes algériennes dresse un tableau sombre. Raflés sans distinction dans les rues, parfois même à leur domicile ou sur leur lieu de travail, les migrants sont dépouillés de leurs maigres possessions puis entassés dans des camions, dans

des conditions qui rappellent les pages les plus sombres de l'histoire. Sans respect pour leur dignité ni considération pour leur santé, ils sont ensuite acheminés vers des zones désertiques, avant d'être abandonnés à leur sort à plusieurs kilomètres de la frontière nigérienne. Privés d'eau, de nourriture ou de toute assistance, ils doivent affronter un environnement hostile où la survie relève du miracle. Selon plusieurs observateurs, il ne s'agit pas seulement d'un abandon mais d'une mise en danger délibérée, une politique qui bafoue les lois internationales et piétine les droits les plus fondamentaux de l'humanité.

Malgré l'urgence de la situation, le régime algérien persiste dans une posture de défiance et d'indifférence. Il ne se contente pas de fermer ses portes aux plus vulnérables, il les pousse activement dans l'enfer du désert. En avril 2024, les autorités nigériennes ont convoqué l'ambassadeur algérien à Niamey pour exiger des explications sur ces refoulements, qualifiés par plusieurs ONG de "crimes humanitaires". Mais cette interpellation, comme tant d'autres avant elle, est restée sans réponse. En juin, un rapport accablant des Nations unies a mis directement en lumière la responsabilité de l'Algérie dans cette crise humanitaire. Pourtant, cette justification ne résiste pas à l'examen des faits. Comment légitimer l'abandon de familles entières, d'enfants et même de femmes enceintes dans l'une des régions les plus hostiles de la planète ? Loin d'être une simple mesure administrative, les refoulements orchestrés par

Alger sont un acte de cruauté épouvantable.

Derrière cette gestion autoritaire se cache un enjeu géopolitique complexe. L'Algérie, située au carrefour des routes migratoires reliant l'Afrique subsaharienne à l'Europe, se retrouve au cœur des dynamiques migratoires mondiales. Mais plutôt que d'assumer son rôle dans cette crise globale, Alger adopte une stratégie d'externalisation brutale, rejetant la responsabilité sur ses voisins, notamment le Niger, pour qui l'impact est colossal. Le pays, déjà fragilisé par le terrorisme et la pauvreté, doit gérer un afflux constant de migrants expulsés, souvent dans des conditions sanitaires et logistiques catastrophiques. Assamakka, principal poste frontalier, est devenu un *no man's land* où la survie est un combat quotidien. Des milliers de personnes, sans abri ni ressources, attendent dans des camps de fortune, dépourvus d'infrastructures adéquates. Les organisations humanitaires tentent d'apporter une aide, mais les moyens manquent face à l'ampleur de la tâche.

La communauté internationale, bien qu'indignée en apparence, reste largement complice par son inaction. Les pays européens, principaux destinataires des flux migratoires, délèguent leur "problème" à des régimes autoritaires comme celui d'Alger, fermant les yeux sur les méthodes utilisées pour endiguer les migrations. Cette externalisation des frontières est une trahison des principes que prétendent défendre les démocraties occidentales.

Dans ce contexte, les voix des ONG et des défenseurs des droits humains résonnent comme un cri dans le désert. Ils appellent à une action urgente et concertée pour mettre

fin à ces pratiques inhumaines mais leurs condamnations, bien que nombreuses, restent sans effet face à l'entêtement du régime algérien qui se sert de ces expulsions pour alimenter un discours nationaliste, visant à renforcer l'idée d'un contrôle sécuritaire strict dans un contexte politique marqué par des contestations populaires récurrentes.

La communauté internationale ne peut se permettre de détourner les yeux. Au-delà des condamnations, c'est une remise en question fondamentale des politiques migratoires qui s'impose. Les flux migratoires ne peuvent être réduits à une problématique sécuritaire. Ils doivent être abordés avec humanité, en tenant compte des causes profondes qui poussent des millions de personnes à fuir leur terre : pauvreté, conflits, changement climatique. L'Algérie, elle, en tant que signataire des principales conventions internationales sur les droits des migrants, doit répondre de ses actes.

L'abandon des migrants, qui espéraient trouver refuge, justice et dignité, en plein désert dans des conditions inhumaines est une tache indélébile sur la conscience collective. Chaque migrant abandonné, chaque enfant privé de ses droits les plus élémentaires est un rappel brutal de notre échec collectif à protéger les plus vulnérables. Ces hommes, ces femmes et ces enfants, réduits au silence par les sables du Sahara, sont pourtant les témoins d'une réalité que nous ne pouvons ignorer. Si le monde choisit de détourner les yeux, il ne s'agira pas seulement d'un échec politique mais d'une faille morale. L'histoire jugera sévèrement cette indifférence.

Mehdi Ouassat

Interpellation d'un extrémiste partisan de l'organisation terroriste Daech

Les éléments de la police judiciaire de Taourirt ont interpellé mercredi, sur la base de renseignements fournis par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), un individu imprégné de l'idéologie extrémiste de l'organisation terroriste Daech, exerçant en tant qu'enseignant au douar Sidi Chafi relevant de la province de Taourirt.

Cette opération intervient dans le cadre des efforts déployés par les services de sécurité visant à neutraliser les risques des menaces terroristes et à prévenir les projets extrémistes qui guettent la sécurité et la stabilité du Royaume, indique un communiqué du Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ).

Les perquisitions menées au domicile du suspect ont permis la saisie de matières chimiques suspectes susceptibles d'être utilisées dans la fabrication d'engins explosifs artisanaux, dont des flacons contenant de

l'acide chlorhydrique, du peroxyde d'hydrogène et du sulfate de zinc, soumis à l'expertise scientifique, ainsi que des armes blanches de différentes tailles, des téléphones portables et des supports électroniques.

Les données préliminaires de l'enquête révèlent que le suspect a collecté plusieurs informations dans le but de prendre connaissance des matières et substances utilisées dans la fabrication d'explosifs et de s'initier au procédé de leur usage dans le cadre de son projet terroriste, l'objectif étant de porter gravement atteinte à la sécurité des personnes et à l'ordre public.

Le mis en cause a été déféré devant le BCIJ où il a été placé en garde à vue pour approfondir l'enquête menée sous la supervision du parquet en charge des affaires de terrorisme, afin d'identifier l'ensemble des cibles terroristes visées par le suspect, ainsi que ses liens avec d'éventuels complices.



Plaidoyer du Maroc à Genève en faveur d'une ratification universelle de la Convention internationale sur les disparitions forcées



Le Maroc, agissant en sa qualité de membre de l'initiative de la Convention contre les disparitions forcées (CEDI), a plaidé énergiquement, jeudi à Genève, en faveur d'une ratification universelle et d'une mise en œuvre effective de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED).

"L'éradication des disparitions forcées requiert une détermination collective et un sens des responsabilités partagé", a déclaré la délégation marocaine au 1er Congrès mondial sur les disparitions forcées.

"Nous exhortons tous les Etats à rejoindre les 77 nations qui ont ratifié la Convention et à envisager de reconnaître la compétence de ses mécanismes de suivi", a plaidé la délégation lors d'un panel organisé par le Maroc, l'Argentine, la France et Samoa, les quatre pays du "Core group" engagés pour la promotion de la ratification universelle de cette Convention, entrée en vigueur en 2010.

"De telles mesures ne renforceront pas seulement l'arsenal international de la justice, mais réaffirmeront également notre engagement envers les victimes et leurs familles, qui méritent la vérité, la justice et des réparations", a-t-elle ajouté.

Intervenant en clôture de ce Congrès de deux jours, la secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH), Fatima Barkan, qui conduit la délégation marocaine représentant les différentes institutions concernées, a indiqué que cet événement ne représente qu'un "premier pas vers l'éradication totale et définitive de la disparition forcée".

Selon Mme Barkan, la CED offre un cadre juridique et opérationnel important, qui ne saurait être pleinement mis à profit sans un dialogue franc et constructif et une mutualisation des efforts de tous les acteurs concernés.

"La ratification universelle ainsi que la mise en œuvre optimale de la Convention, auxquelles nous aspirons tous, seront le résultat cumulé de son appropriation par les différents Etats membres", a-t-elle souligné, notant que le séminaire régional que le Maroc compte organiser constituera un "jalón significatif" sur ce chemin, en ce sens qu'il permettra l'échange des bonnes pratiques et aidera à la prise de décisions éclairées, basées sur des expériences vécues dans un contexte commun.

Appartenant à deux régions les plus propices aux efforts de l'initiative pour la ratification universelle de la CED, le Maroc, qui a été l'un des premiers signataires de la Convention en 2007 et l'a ratifiée en 2013, estime qu'il est nécessaire d'engager ce dialogue régional, durant lequel il pourra partager son expérience - en tant que l'un des premiers Etats signataires, et à la lumière de son interaction solide et régulière avec le Comité contre les disparitions forcées, a-t-elle expliqué.

Organisé par le Comité et le groupe de travail sur les disparitions forcées et le Haut-commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU, en collaboration avec la CEDI dont fait partie le Maroc, le 1er Congrès international sur les disparitions forcées réunit des participants de plus de 120 pays, représentant des Etats, des institutions nationales des droits de l'Homme, des membres de la société civile ainsi que des victimes et leurs familles.

Il vise à renforcer les efforts mondiaux de lutte contre les disparitions forcées en réunissant les principaux acteurs et favorisant une action collective.

Outre la délégation officielle, le Maroc a été également représenté à ce Congrès par une délégation du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), conduite par sa présidente Mme Amina Bouayach.

Le CNDH annonce une série d'engagements au 1^{er} Congrès sur les disparitions forcées

La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a annoncé, jeudi à Genève, une série d'engagements en vue de soutenir la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Il s'agit, en premier lieu, d'organiser un plaidoyer multidimensionnel pour implémenter les observations du Comité des disparitions forcées, d'octobre 2024, avec tous les acteurs concernés, a-t-elle déclaré, en plénière du 1er Congrès sur les disparitions forcées, tenu les 15 et 16 janvier.

Le CNDH, a-t-elle ajouté, plaidera également pour la reconnaissance de la compétence du Comité à recevoir et examiner les communications individuelles.

Il continuera aussi à identifier une dizaine de tombes des anciennes victimes de disparitions forcées à travers des tests ADN, dont certains déjà réalisés en collaboration avec les familles et le laboratoire de la Direction générale de la sûreté nationale, accrédité au niveau international, a poursuivi Mme Bouayach, qui conduit une délégation du CNDH aux travaux de ce Congrès.

Le Conseil s'engage également, a-t-elle indiqué, à assurer la promotion de la criminalisation de la disparition forcée, telle qu'elle est stipulée par la Constitution du Maroc et agir pour l'harmonisation du projet de Code pénal avec la Convention.

Enfin, le CNDH veillera, selon elle, à la préservation de la mémoire, à travers la numérisation des archives des travaux de l'Instance Equité et Réconciliation, et leur remise aux archives du Maroc, l'accès des chercheurs à l'espace de documentation du Conseil, la protection des cimetières des victimes et la réhabilitation des anciens centres de détention irréguliers, en concertation avec les ONG.

Ces engagements s'ajoutent à deux engagements annoncés la veille, au nom du Maroc, par la Délégation interministérielle des droits de l'Homme (DIDH), qui participe également à ce Congrès par une forte délégation représentant plusieurs institutions concernées.

Par ailleurs, Mme Bouayach a indiqué que le CNDH a mis en place une stratégie d'action relative à l'appui des universités pour la recherche en histoire contemporaine, la poursuite de la publication des biographies des anciennes victimes de détention arbitraire et de disparition forcée et l'appui des ONG des 12 régions du Maroc pour des activités de promotion de la mémoire.

Enfin, la présidente du CNDH a exhorté les participants à ce premier Congrès à une ratification universelle de la Convention sur les disparitions forcées et d'en faire une plateforme de promotion d'un universel "common ground" contre la disparition et la torture.



A l'initiative du Maroc, l'AG de l'ONU approuve une résolution sur le rôle des institutions des médiateurs et ombudsmans dans la promotion des droits de l'Homme

L'Assemblée générale des Nations unies (ONU) a approuvé, lors de sa 79e session à New York, la résolution onusienne amendant celle portant sur "le rôle des institutions des médiateurs et ombudsmans dans le renforcement et la protection des droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la primauté de la loi", grâce à une initiative du Médiateur du Royaume et à un effort remarquable de la Représentation permanente du Maroc auprès de l'ONU.

Cette initiative, qui a bénéficié d'un grand soutien international, illustre les efforts soutenus du Maroc en faveur de la promotion des droits humains dans les fora internationaux, comme elle témoigne des acquis réalisés par le Royaume dans ce domaine, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, indique un communiqué de l'Institut du Médiateur du Royaume.

Elle met également en lumière l'engagement effectif du Médiateur du Royaume, en coordination avec des partenaires à l'Institut international de l'Ombudsman, pour donner plus de visibilité

aux institutions des ombudsmans et à leurs rôles en matière de droits humains, de gouvernance et de développement, souligne le communiqué. Cette résolution onusienne constitue une avancée importante sur la voie du renforcement du rayonnement des institutions des ombudsmans, tout en appuyant leurs rôles dans la défense des droits des citoyens vis-à-vis de l'administration et dans la consécration des principes de bonne gouvernance, précise la même source. Les nouveautés introduites par ladite résolution ont permis d'élaborer une nouvelle vision des rôles des médiateurs et ombudsmans, à travers les amendements fondamentaux adoptés portant sur la reconnaissance des efforts essentiels déployés par ces institutions pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 16, par la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour tous, l'instauration de mécanismes de réclamation accessibles et gratuits, la détermination des problèmes structurels, et le renforcement de l'efficacité, de la responsabilité et de l'inclusivité dans l'administration publique



à tous les niveaux.

Ces nouveautés vont de pair avec les rôles et les prérogatives des médiateurs et ombudsmans à la lumière des évolutions que connaît le monde, tout en préservant les acquis réalisés, notamment en matière de protection et de promotion des institu-

tions des médiateurs, en garantissant leur indépendance et en soutenant les exigences de leur gestion autonome. Il s'agit aussi de les encourager à solliciter l'accréditation auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme, conclut le communiqué.

Mohammed Dkhissi : La protection des droits des fonctionnaires de police va de pair avec la préservation de ceux des citoyens



Dkhissi lors d'une journée de communication organisée par la Direction Générale de la Sûreté nationale (DGSN) en coopération avec l'Agence Judiciaire du Royaume (AJR), la Cour de cassation et la Présidence du Ministère public.

Lors de cette journée placée sous le thème "La gestion des affaires intentées pour outrage, agression verbale et physique et diffamation à l'encontre des fonctionnaires de police", le directeur central de la Police judiciaire a fait observer que ces derniers représentent le socle sur lequel se construit l'Etat de droit de même que le travail de promotion de la sécurité et de la stabilité sociétales dont la place est centrale dans tout système de protection de l'ordre public.

Ces fonctionnaires, a-t-il dit, sont constamment présents en première ligne pour faire face aux défis sécuritaires, les exposant à des pressions continues et à de graves risques, y compris les agressions verbales et physiques, ainsi que les actes de diffamation portant préjudice à leur dignité et à leur réputation.

La protection de leurs droits "est un devoir légal qui incarne les principes de l'Etat de droit fondé sur l'égalité", a-t-il enchaîné, ajoutant que garantir la protection nécessaire aux membres du corps de la police lors de l'accomplissement de leurs fonctions leur permettra de remplir leur rôle primordial comme il se doit et de promouvoir le sentiment de sécurité professionnelle, avec un impact bénéfique en

termes de sécurité publique.

A cet égard, M. Dkhissi a rappelé le contenu des Discours Royaux illustrant une vision perspicace en matière de consolidation de l'Etat de droit et des valeurs de justice et d'égalité, notant que SM le Roi Mohammed VI n'a cessé de souligner l'importance de protéger les fonctionnaires de police et de réunir les conditions appropriées à même de favoriser l'accomplissement de leurs nobles missions au service de la Nation et des citoyens. De son côté, le directeur par intérim des ressources humaines à la DGSN, Hafid Marzak, a relevé que la Direction, soucieuse de promouvoir la situation de ses fonctionnaires et de garantir leur intégrité physique, a œuvré dans le sens de l'amélioration de la procédure de défense, en coordination avec l'Agence judiciaire du Royaume, dans les affaires d'outrage, d'agression verbale ou physique et de diffamation à l'encontre du personnel de la Sûreté nationale lors de l'exercice de ses fonctions.

Il a indiqué que la préservation de la dignité des fonctionnaires de la DGSN est fondamentale pour favoriser l'accomplissement de leurs fonctions dans les meilleures conditions, compte tenu de l'ampleur de leurs rôles, de la nature et du caractère risqué des missions qui leur sont confiées.

Pour sa part, Abdelrahman El Lamtouni, agent judiciaire du Royaume, s'est félicité de l'excellente coopération entre l'AJR et la DGSN à différents niveaux, af-

firmant que le fonctionnaire public est tenu, contrairement aux autres citoyens, de respecter un ensemble de règles juridiques, lui confèrent des obligations et des devoirs.

L'agence judiciaire du Royaume veille de concert avec les administrations concernées, à leur tête la DGSN, à mettre en œuvre les mesures de protection des fonctionnaires telles que stipulées par la loi, a-t-il dit, précisant que plus de 10.000 avocats ont été désignés pour assurer la défense des fonctionnaires de la Sûreté nationale et d'autres administrations, se constituer partie civile en leur nom et assurer l'exécution des dédommagements qui leur ont été accordés.

En coordination avec la DGSN, l'Agence a mis en place un réseau d'avocats à travers le Royaume afin de pouvoir intervenir dans les délais et de fournir une assistance juridique dès le début des procédures de procès, a-t-il poursuivi.

Le programme de cette journée de communication, tenue à l'Institut Royal de Police (IRP), a porté sur des sessions axées sur "les mécanismes de recherche et de preuve dans les affaires d'outrage, d'agression et de diffamation à l'encontre du fonctionnaire public", "la jurisprudence dans l'application du principe de protection étatique des fonctionnaires publics", "la nouvelle approche de l'Agence judiciaire du Royaume dans la défense des fonctionnaires" et "la protection des fonctionnaires de la Sûreté nationale, victimes d'outrage et d'agression".

La protection des droits des fonctionnaires de police va de pair avec la préservation de ceux des citoyens, conformément aux principes d'équité et d'égalité comme base solide pour la sécurité et la stabilité sociétale, a affirmé, jeudi à Kénitra, le préfet de police Mohammed Dkhissi, Directeur central de la Police judiciaire. "Assurer la protection des fonctionnaires de police ne signifie, en aucun cas, la négligence du devoir de respect des principes fondamentaux de la justice.

Une telle protection ne saurait remettre en cause le nécessaire respect des principes du procès équitable et des droits de la défense, dans une logique d'équilibre entre la préservation de leur dignité professionnelle et des droits des personnes", a expliqué M.

Samira Sitail : Le partenariat d'exception renforcé entre le Maroc et la France est promis à un avenir très prometteur

À la faveur d'une dynamique impulsée au plus haut niveau des deux Etats, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le président français, Emmanuel Macron, le partenariat d'exception renforcé entre le Maroc et la France est promis à un avenir très prometteur, a souligné, jeudi, l'ambassadrice du Royaume à Paris, Samira Sitail.

Lors d'une conférence organisée par "la Fondation prospective et innovation" que préside l'ancien Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, initiée dans le cadre de son programme "La Matinale des ambassadeurs" en partenariat avec Business France et le magazine "L'Express", Mme Sitail a indiqué que les deux pays sont animés aujourd'hui d'une forte volonté d'aller plus loin dans leurs relations bilatérales et d'envisager leur avenir commun avec conviction, assurance et détermination.

L'ambassadrice de Sa Majesté le Roi a, de prime abord, affirmé que la visite d'Etat effectuée récemment au Maroc par le président de la République française, à l'invitation du Souverain, a marqué une étape décisive et historique dans les relations bilatérales, notant que les deux pays ont décidé de renforcer les canaux de communication et de hisser leur coopération à un niveau inédit.

Pour Mme Sitail, il s'agit d'une "alliance stratégique qui s'inscrit dans l'histoire et qui est résolument tournée vers l'avenir", rappelant que la Déclaration relative au "Partenariat d'exception renforcé", signée par SM le Roi Mohammed VI et le président français, constitue désormais l'instrument de référence régissant les relations bilatérales.

L'ambassadrice du Maroc a souligné à cette occasion l'étendue et les enjeux hautement stratégiques des accords bilatéraux signés entre les deux pays couvrant une large palette de domaines de coopération. Elle a dans le même contexte rappelé la position historique de la France, exprimée au plus haut niveau de l'Etat, soutenant la Souveraineté du Royaume sur son Sahara.

A ce sujet, Mme Sitail n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'assistance sur le calvaire que vivent les populations séquestrées à Tindouf, en Algérie, appelant à prendre véritablement conscience de l'ampleur de cette situation humanitaire dramatique.

L'ambassadrice a, par ailleurs, relevé l'importance du contexte international et régional dans lequel les relations maroco-françaises évoluent, mettant en avant la dimension africaine du Royaume et l'ambition que porte le Maroc pour ce continent auquel il est fier d'appartenir. Elle a également mis en exergue le rôle



du Maroc en tant que facilitateur de paix, citant à titre d'exemple le dialogue libyen et le rôle agissant du Royaume sur le plan humanitaire, notamment à Gaza.

Dans une déclaration à la MAP, l'ancien Premier ministre français, président de la Fondation prospective et innovation, Jean-Pierre Raffarin, a salué l'essor de développement économique et social que connaît le Maroc sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI.

"Le Maroc est un partenaire important de la France. Il connaît

ces dernières années un élan de développement considérable avec sa croissance économique et ses projets structurants", s'est-il félicité, mettant l'accent sur la place dont jouit le Royaume sur les plans international et régional, notamment en Afrique.

"Nous mesurons l'influence renforcée, sereine et constructive aujourd'hui du Maroc à l'échelle internationale, notamment dans le continent africain", a ajouté M. Raffarin, notant que "le Royaume est un partenaire de confiance et un facilitateur mondial parce qu'il

sait parler avec les uns et les autres et permet ainsi des interventions réussies sur des projets partagés".

La conférence, qui a été modérée par M. Raffarin, a connu la participation d'un parterre d'hommes politiques, dont la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Naima Moutchou, le président du groupe d'amitié France-Maroc au Sénat, Christian Cambon, des députés, des sénateurs, des opérateurs économiques, des journalistes et des diplomates.

Coup d'envoi de l'opération de mobilité des travailleuses saisonnières vers l'Espagne

Dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre le Royaume du Maroc et l'Espagne, Imane Belmaati, directrice Générale de

l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), a donné le coup d'envoi officiel de l'opération de mobilité des travailleuses saison-

nières marocaines vers l'Espagne pour travailler dans le secteur agricole.

Cette cérémonie de lancement s'est tenue au port de Tanger, dans le cadre du programme de migration circulaire, un modèle innovant et exemplaire de partenariat réussi dans le domaine de l'emploi et de la mobilité de la main-d'œuvre entre les deux pays.

L'événement a vu également la participation d'Aurora Díaz Rato, consule générale d'Espagne, qui a suivi de près le déroulement des opérations et salué la qualité de l'organisation mise en place, tout en signalant que cette initiative illustre l'engagement conjoint des deux pays en faveur du développement de partenariats novateurs et bénéfiques pour les deux parties, renforçant ainsi la coopération économique et sociale maroco-espagnole.

Dans une déclaration à l'occasion, Mme Belmaati a précisé que ce programme ambitionne d'améliorer les conditions économiques et sociales des travailleuses marocaines tout en soutenant la productivité agricole en Espagne. Elle a mis en avant l'engagement des équipes

de l'ANAPEC, qui ont fait preuve d'un haut niveau de professionnalisme et de rigueur dans toutes les étapes de cette opération, depuis l'enregistrement et la présélection jusqu'à l'organisation du départ des travailleuses.

Mme Belmaati a fait savoir que ce programme représente une étape clé dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment par la création d'opportunités économiques à forte valeur ajoutée et le renforcement de la coopération internationale. Elle a ajouté que les travailleuses saisonnières marocaines bénéficieront directement de cette opportunité, ce qui contribuera à améliorer leurs conditions de vie et à soutenir leur autonomie économique.

Et de conclure que le programme de mobilité circulaire entre le Maroc et l'Espagne constitue un modèle à suivre dans la gestion des relations bilatérales, exprimant son souhait de voir ce type d'initiatives se multiplier, permettant ainsi de renforcer davantage les partenariats stratégiques et de promouvoir un développement commun, bénéfique pour les deux pays.



Zineb El Adaoui lors d'une séance plénière conjointe des Chambres des représentants et des conseillers

Besoin d'une vision globale en matière de planification dans le secteur de l'énergie



La présidente de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a déclaré, devant les deux Chambres du Parlement, le besoin de consacrer une vision globale en matière de planification dans le secteur de l'énergie.

Lors d'une séance plénière conjointe des Chambres des représentants et des conseillers consacrée à la présentation d'un exposé sur les activités de la Cour des comptes au titre de la période 2023-2024, Mme El Adaoui a indiqué que la Stratégie énergétique nationale (SEN) 2009-2030 englobe plusieurs volets importants tels que les secteurs de l'électricité, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des carburants et des hydrocarbures, de l'énergie nucléaire, de l'exploration des hydrocarbures, des schistes bitumineux et des bioénergies.

D'importantes réalisations ont été accomplies pour consolider la position du Maroc dans le domaine de la transition énergétique, a-t-elle affirmé, rappelant que le Royaume occupe actuellement la quatrième place au niveau africain et la troisième dans le monde arabe en termes de capacité installée de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

La présidente de la Cour des comptes a relevé, en revanche, que certains aspects de cette stratégie "sont à améliorer, notamment la gouvernance du secteur de l'énergie et le degré de réalisation des objectifs fixés pour chacune des composantes de la stratégie".

Concernant la planification énergétique, Mme El Adaoui a fait observer qu'elle s'est focalisée sur le secteur de l'électricité avec, particulièrement, l'élaboration de plans d'équipement relatifs à la production et au transport de l'énergie électrique, "tandis que d'autres aspects importants, tels que la sécurité d'approvisionnement, l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'énergie, n'ont pas été inclus", ce qui met en évidence la nécessité d'instaurer une vision holistique dans la planification énergétique". De même, en matière de contractualisation entre l'Etat et les établissements et entreprises publics du secteur de l'énergie, Mme El Adaoui a constaté un "recours limité" à ce mécanisme, "malgré le lancement de plusieurs initiatives dans ce sens", notant que "depuis 2008, soit à la veille du lancement de la SEN, seulement deux contrats-programmes ont été conclus avec l'ONEE : un premier couvrant la période 2008-2011, puis un deuxième pour la période 2014-2017". Pour ce qui des réalisations enregistrées dans les différents composants de la SEN, les données contenues dans la présentation de Mme El Adaoui montrent que la part des énergies renouvelables dans le mix électrique est passée de 32% en 2009 à 40% à fin 2023, pour atteindre 44,3% en août 2024.

Afin d'atteindre l'objectif fixé de 52% à l'horizon 2030, la présidente de la Cour des comptes a souligné la nécessité d'ac-

célérer le rythme de réalisation d'un certain nombre de projets liés à la production de ces énergies, notant, à titre d'exemple, que certains projets présentés par le secteur privé conformément à la loi n° 13.09 n'ont pas encore été autorisés, faute de capacité suffisante du réseau de transport de l'électricité.

Dans ce sillage, Mme El Adaoui a considéré que l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'efficacité énergétique deviennent une nécessité impérieuse, au même titre que la mise en place d'un cadre incitatif pour promouvoir les mesures d'efficacité énergétique. Bien que la SEN a fait de l'efficacité énergétique une priorité nationale, "aucune stratégie relative à ce secteur n'a été adoptée dans ce domaine, compte tenu de l'insuffisance et du manque d'efficacité des mesures appliquées", a-t-elle signalé, ajoutant qu'à cause de ce manquement, le taux d'économie de l'énergie n'a pas dépassé 5,8%, un pourcentage qui reste en deçà de l'objectif fixé de 20% à l'horizon 2030.

Cette situation marquée par la mise en œuvre limitée des mesures d'efficacité énergétique est due à la faiblesse des moyens financiers, au retard de publication de certains textes d'application de la loi n° 47.09 relative à l'efficacité énergétique et à l'absence d'un dispositif d'incitation capable de faire adhérer les secteurs énergivores, a expliqué Mme El Adaoui.

S'agissant du secteur des hydrocar-

bures, elle a précisé qu'il se trouve dans une situation nécessitant la mise en place de mécanismes de gestion et de contrôle de ses stocks de réserve afin d'atténuer l'impact des fluctuations des prix sur le marché international et leurs répercussions sur les prix au niveau du marché national.

Depuis l'adoption de la SEN en 2009, les stocks de réserve des différents produits pétroliers sont restés en deçà du niveau requis de 60 jours, a-t-elle ajouté, rappelant à titre d'exemple qu'en 2023, "les stocks de gasoil, d'essence et de gaz butane n'ont pas dépassé respectivement 32, 37 et 31 jours".

En ce qui concerne les produits pétroliers importés, la présidente de la Cour des comptes a fait état d'une "diversification limitée des points d'entrée avec un seul et unique nouveau point d'entrée réalisé depuis le lancement de la stratégie en 2009, et ce au niveau du port Tanger Med".

Pour ce qui est du gaz naturel, Mme El Adaoui a constaté que les initiatives prises depuis 2011 pour développer ce secteur sont restées inachevées, "ce qui affecte les efforts visant l'abandon progressif du charbon dans la production de l'électricité". Pour faire face à cette situation, elle a préconisé "le déploiement de ces initiatives dans le cadre d'une stratégie officielle et d'un cadre juridique adéquat, permettant l'émergence d'un marché gazier transparent et attractif pour les investisseurs".

Chantiers des grandes réformes

La présidente de la Cour des comptes a fait état du suivi de la mise en œuvre et de l'identification des risques potentiels

La Cour des comptes a poursuivi ses efforts en matière de suivi de la mise en œuvre des chantiers des grandes réformes initiés par le Royaume, tout en identifiant les risques pouvant entraver l'atteinte des objectifs assignés à ces chantiers, a affirmé la présidente de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui.

S'exprimant lors d'une séance commune des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur les activités de la Cour au titre de 2023-2024, Mme El Adaoui a indiqué que dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des chantiers des grandes réformes, la Cour des comptes a procédé, au titre de l'exercice 2023-2024, et à l'instar des deux dernières années, à une appréciation de l'état des actions réalisées et celles en cours, et a identifié les risques potentiels et ce en matière de réalisation des chantiers de la protection sociale, l'investissement, les établissements et entreprises publics, ainsi que de la réforme fiscale.

Aussi, et dans le cadre de ses travaux de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des grands chantiers, la Cour a accordé une attention particulière à deux problématiques, en l'occurrence l'eau et la régionalisation avancée en y consacrant des recommandations dans le présent rapport, a ajouté Mme El Adaoui.

S'agissant du secteur de l'eau, le Royaume a adopté des politiques hydriques proactives depuis les années 60, en commençant par la politique de construction des barrages, afin d'améliorer la durabilité des ressources en eau et de renforcer la capacité à faire face aux défis environnementaux et économiques, jusqu'au lancement du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 (PNAEPI), avec pour objectif de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et satisfaire les besoins des secteurs productifs, et dont le budget a été porté à 143 milliards de dirhams (MMDH), a-t-elle rappelé.

A cet égard, la capacité totale de stockage des barrages est passée de 18,7 milliards de m³ en 2020 à 20,7 milliards de m³ en 2023 grâce à la mise en service d'un ensemble de barrages, dont la construction a commencé avant le lancement du programme, notamment les barrages Todgha, Tiddas, Agdz et Fask, a-t-elle relevé, notant qu'en raison principalement des résiliations des marchés de travaux les concernant, certains projets de grands barrages ont enregistré du retard par rapport aux prévisions, notamment les barrages de M'dez et Targa Ou Madi.

Compte tenu de la retenue actuelle des barrages, qui ne dépasse pas 29% à fin décembre 2024, Mme El Adaoui a mis l'accent sur l'impératif d'orienter les projets de construction des barrages vers les régions bénéficiant de fortes précipitations, afin d'éviter toute perte des apports hydriques et d'en maximiser l'exploitation, notamment aux niveaux des bassins hydrauliques de Sebou, Loukkos, Bouregreg et Oum Er-Rbia.

De surcroît, il est nécessaire d'accélérer le rythme de réalisation des projets d'interconnexion des bassins hydrauliques, en tant que solution innovante pour atténuer la pénurie d'eau dans les zones souffrant d'une diminution de leurs ressources hydriques, et pour réduire les disparités territoriales dans la répartition de ces ressources, a-t-elle ajouté.

Il s'agit également de parachever les projets d'interconnexion entre les bassins hydrauliques de Loukkos, Sebou, Bouregreg et Oum Er-Rbia, ainsi que l'accélération des projets de mo-



bilisation des ressources non conventionnelles, tels que le traitement des eaux usées et le dessalement de l'eau de mer, de sorte, a-t-elle expliqué, à renforcer la gestion intégrée des ressources en eau tout en veillant à la préservation des réserves stratégiques en eaux souterraines.

Toutefois, les efforts déployés, pour moderniser les réseaux d'irrigation collective et promouvoir l'irrigation localisée n'ont pas permis de stabiliser la demande en eau d'irrigation, a fait remarquer Mme El Adaoui, précisant que la superficie équipée en systèmes d'irrigation localisée a représenté près de 50% de la superficie irriguée à l'échelle nationale à fin 2023 et ce, "compte tenu de la lenteur de la dynamique d'équipement interne des domaines agricoles dans le cadre des projets collectifs de conversion à ce système d'irrigation".

Le secteur agricole ne tire pas profit pleinement du potentiel des eaux usées traitées, sachant que leur volume a atteint environ 37 millions de m³ en 2023, a-t-elle noté, expliquant cette situation par plusieurs facteurs dont l'absence de normes fixant les caractéristiques de qualité des eaux usées traitées, destinées à être utilisées dans le secteur.

La gestion efficace de l'eau passe également par la poursuite de la réduction des quantités importantes de fuites dans les réseaux en augmentant leur efficacité de 77%, comme moyenne nationale actuelle, à 80% comme objectif d'ici 2030, a-t-elle enchaîné.

Bien que le Maroc ait œuvré à adapter l'arsenal juridique lié à l'eau, "l'approche juridique reste insuffisante à moins qu'elle ne soit conjuguée à une approche multidimensionnelle garantissant la réalisation de l'intégration et de la convergence entre les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie et la compatibilité de leurs stratégies au niveau territorial".

Tenant compte des expériences réussies à l'échelle mondiale, Mme El Adaoui a appelé à renforcer le recours aux énergies renouvelables pour mobiliser les ressources en eau, à promouvoir la recherche scientifique dans le domaine de l'eau et à encourager la collaboration avec les universités et les laboratoires de recherche, en vue de contribuer à l'élaboration de solutions locales aux problématiques environnementales, en l'occurrence celles liées à l'eau et au sol.

Elle a également souligné la nécessité d'exploiter tous les canaux de communication pos-

sibles afin de sensibiliser les entreprises, les ménages et les citoyens à la nécessité de rationaliser leur comportement en matière de consommation d'eau, en plus de renforcer les mécanismes de dissuasion contre les comportements irresponsables concernant la consommation d'eau.

D'autre part, Mme El Adaoui a confirmé que, concernant le chantier de réforme de la régionalisation avancée, la Cour des comptes a suivi cette réforme au cours de l'année 2024, poursuivant ainsi la mission thématique qu'elle avait accomplie à cet égard en novembre 2023.

Elle a affirmé que les autorités publiques ont initié l'accélération de ce chantier à travers une série de réformes juridiques et institutionnelles liées à la décentralisation et à la déconcentration administrative, en plus de l'allocation de mécanismes renouvelés et de ressources pour soutenir les régions dans l'exercice de leurs compétences et le renforcement de leurs capacités de gestion, faisant état de la poursuite de la tendance ascendante des ressources financières allouées par l'Etat en faveur des régions.

A cet égard, elle a précisé que les contributions du Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions sont passées de 3,79 MMDH en 2016 à 8,79 MMDH en 2023, soulignant que le total des ressources transférées par l'Etat s'élevait à environ 57,64 MMDH du 1er janvier 2018 à fin 2024, auxquelles s'ajoutent les ressources du Fonds de solidarité interrégionale qui ont atteint 6,19 MMDH durant la même période.

Mme El Adaoui a noté que la mise en œuvre de ce chantier structurel nécessite davantage d'efforts pour accélérer la mise en application de la Charte nationale de la déconcentration administrative sur le terrain. Cela implique l'application des mesures programmées et l'évaluation des résultats, confirmant que le taux d'avancement de la feuille de route relative à cette charte n'avait pas dépassé 36% jusqu'à mi-octobre 2024.

Elle a également ajouté que le rythme de transfert et de délégation des compétences prioritaires en matière d'investissement vers les services déconcentrés, reste insuffisant, avec un taux ne dépassant pas 38% à mi-octobre 2024.

Concernant le cadre juridique et institutionnel de la régionalisation avancée, Mme El Adaoui a expliqué que la réalisation des objectifs escomptés, notamment permettre aux régions de remplir leurs rôles dans le développement,

est tributaire de la précision et de l'adaptation des textes législatifs et réglementaires qui régissent les domaines d'intervention des départements ministériels liés aux compétences des régions, y compris 18 domaines relevant des compétences propres des régions et trois domaines dans les compétences partagées, afin de délimiter les champs d'intervention des différents acteurs institutionnels et d'atténuer le chevauchement de leurs attributions avec celles des régions.

Il est également important de définir les compétences et l'organisation des représentations administratives régionales communes et sectorielles approuvées par la Commission interministérielle de la déconcentration administrative, et la délégation des compétences décisionnelles à celles-ci, afin d'assurer l'unité d'action des services de l'Etat au niveau régional et de garantir une bonne coordination entre eux, a ajouté Mme El Adaoui, indiquant qu'il a été procédé à l'approbation de trois représentations communes, et deux sectorielles. En ce qui concerne les mécanismes d'activation de la régionalisation avancée, Mme El Adaoui a assuré que la Cour a noté une utilisation limitée du mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les régions pour l'exécution des projets prioritaires inclus dans la première génération des programmes de développement régional.

Elle a fait remarquer que, durant la période 2020-2022, seules quatre régions ont finalisé la procédure de signature des contrats-programmes avec l'Etat, englobant 197 projets de développement pour un coût total de 23,56 MMDH. Toutefois, le taux de projets complètement achevés dans le cadre de ces quatre contrats-programmes n'a pas dépassé 9%, tandis que 80% des projets étaient encore en cours de réalisation jusqu'à fin avril 2024.

Elle a insisté sur le fait que la réussite de la contractualisation entre l'Etat, les régions et les autres parties prenantes dépend de l'adoption d'un cadre réglementaire qui définit clairement les obligations des différentes parties durant les phases de préparation et de mise en œuvre, ainsi que de la rationalisation et du contrôle des délais des procédures relatives à la conclusion du contrat, dans le but de combler les lacunes observées dans l'implémentation de la première génération des programmes de développement régional.

Cette situation nécessite une grande précision dans la définition des projets prioritaires à réaliser dans le cadre d'un contrat entre l'Etat, la région et les autres intervenants, intégrant les mécanismes susceptibles de garantir leur succès, notamment par la définition des formalités et des conditions de signature et de mise en œuvre de ce contrat, a-t-elle fait valoir.

Et de poursuivre qu'il est également nécessaire d'accompagner les régions dans la réalisation des programmes de développement régional qui ont été approuvés afin de remédier aux lacunes précédemment enregistrées, en tenant compte de leurs capacités de gestion et des ressources financières engagées.

Mme El Adaoui a conclu en indiquant que, concernant la feuille de route pour la prochaine étape, la Cour des comptes a pris note des recommandations issues des travaux de la deuxième édition des Assises nationales de la régionalisation avancée, tenues en décembre dernier, qui sont en phase avec les conclusions du rapport d'évaluation institutionnelle de la régionalisation avancée de la Cour de novembre 2023.

Economie

Marché de gros des fruits et légumes de Casablanca

Résultats record de 1,6 million de tonnes de marchandises et 177 MDH de recettes en 2024

Le marché de gros des fruits et légumes de Casablanca a enregistré des résultats record en 2024, avec un volume d'approvisionnement dépassant 1,6 million de tonnes de marchandises et des recettes atteignant 177 millions de dirhams, soit une hausse de 10% par rapport à 2023.

La société de développement local Casablanca Prestations indique, dans un communiqué, que le marché de gros des fruits et légumes de Casablanca, a enregistré en 2024 des résultats sans précédent, faisant savoir que plus de 1.600.000 tonnes de marchandises ont été acheminées, générant des recettes de 177 millions de dirhams, soit une hausse de 10% par rapport à 2023.

Casablanca Prestations affirme que «ces performances remarquables reflètent une résilience exceptionnelle et une gouvernance renforcée, dans un contexte marqué par de véritables défis climatiques», indiquant que ces résultats record réalisés en 2024 ont été rendus possibles grâce aux mesures prises par l'ensemble des parties prenantes de la ville de Casablanca et à la collaboration entre les usagers du marché et les agents.

Selon la même source, ces actions d'appui et d'assainissement ont permis d'atteindre d'excellents résultats depuis l'ouverture du marché, pour un trafic logistique de 233.000 camions ayant transité par le marché, consolidant ainsi son rôle central dans la chaîne d'approvisionnement, rapporte la Maroc.

Casablanca Prestations relève que ces résultats font du marché de gros des fruits et légumes la deuxième source de revenus pour la commune de Casablanca, illustrant un exemple concret de l'impact des infrastructures locales sur le développement économique de Casablanca.

Ils témoignent également du potentiel du marché de gros, ainsi que de sa capacité d'adaptation face aux défis climatiques et économiques, poursuit le communiqué.

Depuis 2015, le marché de gros des fruits et légumes est géré par la société de développement local Casablanca Prestations, qui a entrepris des mesures pour mettre à niveau et entretenir cet équipement stratégique tout en améliorant en continu les services qui répondent aux besoins des usagers et renforcent son attractivité commerciale.

Entrée en vigueur de l'obligation des assurances "Tous risques chantier" et "Responsabilité civile décennale"



L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et la Fédération marocaine de l'assurance (FMA) informent le grand public de l'entrée en vigueur, depuis le 30 décembre 2024, de l'obligation des assurances "Tous risques chantier" (TRC) et "Responsabilité civile décennale" (RCD).

Les assurances TRC et RCD sont désormais obligatoires, suite à la publication au Bulletin Officiel de deux arrêtés ministériels, fait savoir l'ACAPS dans un communiqué, notant que le premier est relatif aux assurances de construction alors que le second fixe les conditions générales-types applicables aux contrats d'assurances obligatoires TRC et RCD.

L'objectif de cette nouvelle obligation est de garantir une meilleure

protection des parties impliquées dans les projets de construction et de renforcer le respect des exigences réglementaires, précise l'ACAPS.

Elaborés sur proposition de l'ACAPS et en application du Code des assurances, ces textes précisent les paramètres clés de ces deux assurances obligatoires, notamment les plafonds de garantie, les franchises applicables, les exclusions, ainsi que les conditions générales-types. Ils visent à protéger les différents acteurs du secteur de la construction tout en garantissant un cadre structuré et sécurisé pour la réalisation des projets, rapporte la MAP.

En ce qui concerne l'assurance "Tous risques chantier", elle est obligatoire pour le maître d'ouvrage pendant toute la durée des travaux. Elle inclut deux ga-

ranties essentielles, à savoir la garantie dommages couvrant les préjudices matériels affectant la construction, les matériaux et les équipements utilisés sur le chantier et la garantie responsabilité civile, couvrant les conséquences financières des dommages causés à des tiers pendant les travaux.

Cette couverture protège à la fois le maître d'ouvrage et les professionnels impliqués dans le projet, jusqu'à la réception des travaux.

Quant à l'assurance "Responsabilité civile décennale", elle est obligatoire pour les professionnels en charge des travaux, notamment les architectes, ingénieurs et entrepreneurs.

Elle prend effet après la réception des travaux et reste valide pendant 10 ans. Cette garantie couvre les dommages compromettant la solidité de l'ouvrage, tels

que les effondrements liés à des vices de construction, des matériaux défectueux ou des problèmes liés au sol.

Et de souligner que les obligations de souscription des assurances TRC et RCD concernent les constructions à usage industriel, commercial, hôtelier, sportif ou d'hébergement, ainsi que les bâtiments résidentiels de plus de trois étages ou ayant une superficie supérieure à 800 m².

En outre, l'obtention du permis d'habiter ou du certificat de conformité est désormais conditionnée par la présentation d'un certificat d'assurance RCD valide.

Ainsi, l'ACAPS et la FMA veilleront au respect de la mise en œuvre de ces deux obligations d'assurances afin d'assurer une protection optimale aux assurés et aux bénéficiaires des contrats.

Renault: Le Maroc dans le Top 10 des marchés du groupe en 2024

Le Maroc se distingue comme le huitième marché mondial du groupe Renault en 2024 et le premier en Afrique, a affirmé, jeudi, le constructeur automobile français.

Les ventes du groupe au Maroc ont atteint 67.686 véhicules l'an passé, représentant une part de marché locale de 38,4%, relève le constructeur dans un communiqué.

Cette part de marché est la plus élevée parmi les 15 principaux marchés mondiaux du groupe Renault, d'après la même source.

Globalement, les ventes mondiales de Renault se sont élevées à 2.264.815 véhicules en 2024, en hausse de 1,3% par rapport à 2023, bénéficiant du lancement de ses nouveaux modèles et de la poursuite de

son offensive sur le segment électrique, rapporte la MAP. La France reste, de loin, son premier marché avec 541.795 unités vendues en 2024, devant l'Italie (205.423) et la Turquie (167.262). Suivent l'Espagne (149.697), l'Allemagne (144.586), le Brésil (139.214) et le Royaume-Uni (121.711).

En Europe, le groupe a progressé deux fois plus que le marché, avec des ventes en hausse de 3,5%.

"Avec 1.599.051 véhicules vendus, Renault Group est sur le podium des constructeurs automobiles avec Sandero, la voiture la plus vendue tous canaux confondus", note le constructeur.

Les ventes de véhicules hybrides dans le vieux continent ont grimpé de 45% pour représenter 25,5% des ventes du groupe, soit 7,5 points de plus qu'en

2023. Les véhicules électriques ont représenté 9% des ventes totales en Europe, dont 12% au quatrième trimestre.

Les ventes aux particuliers en Europe ont contribué à plus de 63% des ventes du groupe, avec quatre modèles dans le top dix de cette catégorie.

A l'international, Renault enregistre une croissance sur les marchés où de nouveaux modèles ont été lancés.

"Grâce à Kardian, la marque progresse de 10,3% au Brésil et de 7,2% au Maroc", souligne le groupe.

Renault a, par ailleurs, indiqué qu'il lancera en 2025 sept véhicules pour soutenir l'offensive d'électrification en Europe et gagner des parts de marché dans ses régions clés.

Marrakech: Les prix à la consommation baissent de 0,4%

L'indice des prix à la consommation (IPC) dans la ville de Marrakech a connu, au cours du mois de novembre 2024, une baisse de

0,4% par rapport au mois précédent, en passant de 121,3 à 120,8.

Cette variation est le résultat de la baisse de 0,8% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires, indique une note de synthèse de la Direction régionale du Haut-Commissariat au plan sur l'évolution de l'IPC dans la ville de Marrakech entre octobre et novembre derniers.

Il ressort aussi de cette note de synthèse que les indices des classes alimentaires ont enregistré entre octobre et novembre 2024 une baisse notamment pour les prix des «Légumes» avec 3,9%, des «Fruits» avec 3,7%, des «Viandes» avec 0,6% et du «Pain et céréales» et des «Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, Jus de fruits et de légumes (ND)» avec 0,1%,

rapporte la MAP.

En revanche, les prix ont augmenté de 0,7% pour le «Lait, fromage et œufs», de 0,2% pour le «Café, thé et cacao» et de 0,1% pour les «Poissons et fruits de mer» et les «Huiles et graisses».

Pour les variations des indices des produits non alimentaires observées entre octobre et novembre 2024, la baisse a concerné principalement les prix des «Loisirs et culture» avec 0,3% et du «Transport» avec 0,1%.

Pour ce qui est de l'indice des onze premiers mois de 2024, il a connu une hausse de 1,3% par rapport à la même période de 2023, en passant de 119,3 à 120,9.

Comparé au même mois de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2024 dans la ville de Marrakech a enregistré une hausse

de 0,6% en passant de 120,1 à 120,8, conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 1,1% et de celui des produits non alimentaires de 0,2%.

Les hausses des produits alimentaires observées au cours du mois de novembre 2024 comparé au même mois de l'année précédente, concernent principalement les «Poissons et fruits de mer» avec 21,8%, les «Viandes» avec 19,9%, le «Café, thé et cacao» avec 5,7%, les «Huiles et graisses» avec 4,6%, le «Sucre, confiture, Miel, chocolat et Confiterie» avec 2,7% et les «Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes (ND)» avec 1,0%.

En revanche, les prix ont diminué de 24% pour les «Légumes», de 4,7% pour les «Fruits», de 0,7% pour le «Pain et céréales» et de 0,5%

pour le «Lait, fromage et œufs»

Concernant les variations des produits non alimentaires enregistrées au cours du mois de novembre 2024 comparé au même mois de l'année précédente, elles vont d'une baisse de 4,2% pour le «Transport» à une hausse de 3,4% pour les «Logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles».

Au niveau national, l'IPC a connu, au cours du mois de novembre 2024, une baisse de 0,2% par rapport au mois précédent.

Les baisses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Al-hoceima avec 0,9%, à Safi avec 0,8%, à Benimellal et Errachidia avec 0,7%, à Tétouan, Tanger et Settat avec 0,6%, à Marrakech avec 0,4%, à Oujda avec 0,3%, à Kénitra avec 0,2% et à Casablanca et Meknès avec 0,1%

Un recul justifié par la baisse des prix des produits alimentaires et la stagnation de ceux des produits non alimentaires

Laâyoune: Hausse de 0,5 % de l'IPC en novembre 2024

L'indice des prix à la consommation (IPC) dans la ville de Laâyoune a connu, au cours du mois de novembre dernier, une hausse de 0,5% par rapport au mois précédent.

Cette légère augmentation résulte d'une hausse de l'indice alimentaire de 1,1%, contre une baisse de l'indice non alimentaire de 0,1%, selon une note de la Direction régionale du Haut-Commissariat au plan (HCP) à Laâyoune-Sakia Al Hamra.

Ainsi, l'indice de la division "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" a augmenté entre octobre et novembre 2024 de 1,2%, précise la même source, notant que cette hausse des produits alimentaires concerne notamment les prix des "Huiles et graisses" de 3,9%, "Légumes" de 3,5%, "Viande" de 1,7%, "Lait, fromage et œufs" de 0,8%, et "Poissons et

fruits de mer" de 0,6%, rapporte la MAP.

Par rapport au même mois de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation pour la ville de Laâyoune a augmenté de 3,3% au cours du mois de novembre 2024. Cette augmentation résulte d'une hausse des prix des produits alimentaires de 6,7%, et des prix des produits non-alimentaires de 0,5%.

La variation en pourcentage pour les articles non alimentaires variait d'une diminution de 4% pour le "Transport" à une augmentation de 3% pour le "Logement, eau, électricité et autres combustibles".

L'IPC qui se veut un instrument de mesure de l'inflation, contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socioéconomiques.



Soirée artistique à Tétouan en commémoration du 81^{ème} anniversaire du Manifeste de l'Indépendance

La Fondation "Carnaval Tétouan pour drama et créativité" a organisé, mercredi soir au centre culturel de la ville, une soirée artistique et poétique, avec la participation d'une brochette d'artistes tétouanais, en commémoration du 81^{ème} anniversaire de la présentation du Manifeste de l'Indépendance. Cet événement culturel, organisé en partenariat avec la direction provinciale de la culture à Tétouan, a été marqué par un hommage rendu à l'Espace de la mémoire historique de la résistance et de la libération de Tétouan et au Centre culturel de la ville, ainsi qu'au poète Abderrahmane Ziouziou et à l'actrice associative Meriem El Ouazzani.

Le public, venu nombreux à cette soirée, a pu apprécier des tubes puisés dans le répertoire de la chanson arabe et marocaine, qui résonnent encore aujourd'hui avec leur charme intemporel, notamment les chansons patriotiques, qui ont été interprétées avec brio par les artistes Fatiha Amine, Aziz Chahrouf et Amina El Alami.

Cet événement a été ponctué également par le vernissage d'une exposition inédite des artistes peintres Youssef El Ghazouani Tounssi et Hafid El Amrani, qui ont présenté à leur public leurs dernières



créations, tandis que le poète Abderrahmane Ziouziou a emmené le public dans un voyage sensoriel, à travers des poèmes mêlant beauté, créativité et militantisme.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur provincial de la culture à Tétouan, Larbi El Mesbahi, a souligné que l'objectif de cet événement culturel, en plus de son caractère festif, est de rappeler aux générations montantes l'importance des événements historiques et politiques et la lutte héroïque menée

par les Marocains pour l'indépendance du pays.

Il a noté que la soirée a été marquée par plusieurs activités artistiques et un vibrant hommage rendu aux institutions actives dans les domaines culturel et de la préservation de la mémoire de la résistance, en reconnaissance de leur rôle dans la mise en lumière de l'histoire de la résistance et de la culture dans la région en général, et à Tétouan en particulier.

Pour sa part, le président de la

Fondation "Carnaval Tétouan pour Drama et créativité", Mohammed El Aqel, a indiqué que la Fondation organise chaque année une manifestation artistique et culturelle, en commémoration de l'anniversaire de la présentation du Manifeste de l'Indépendance, tout en veillant à rendre hommage aux acteurs culturels et à des membres de la famille de la résistance de la région.

Il a fait savoir que la Fondation a choisi, cette année, de rendre hommage à l'Espace de la mémoire historique de la résistance et de la libération de Tétouan et au Centre culturel de la ville, en reconnaissance du rôle que jouent ces deux institutions dans la promotion du rayonnement de la ville de Tétouan, dans les domaines de la préservation de la mémoire de la résistance, de la culture et des arts.

De son côté, le directeur de l'Espace de la mémoire historique de la résistance et de la libération de Tétouan, Adil Dakdaki, a relevé que cette distinction, bien qu'elle soit une reconnaissance au travail et aux efforts de l'institution en faveur de la préservation de la mémoire de la résistance et de la libération, est un hommage rendu à tous les membres de la famille de la résistance et de l'armée de libération de toutes les régions du Royaume.

Signature d'un partenariat pour la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Une convention de partenariat visant à valoriser le patrimoine culturel immatériel a été signée, jeudi à Casablanca, entre la direction régionale de la

culture à Casablanca-Settat et de l'Instance nationale des artisans et de l'industrie artisanale.

Ladite convention prévoit l'organisation de manifestations

et d'activités visant à contribuer à la préservation du patrimoine culturel et à sensibiliser les jeunes générations à son importance, notamment à travers des événements comme le "Mois du patrimoine", prévu cette année du 18 avril au 18 mai.

Ce partenariat aspire également à renforcer le tourisme culturel et à soutenir la dynamique économique en encourageant les industries et les arts locaux liés au patrimoine et aux traditions marocaines. Il a pour objectif en outre de promouvoir la créativité artistique et culturelle, de soutenir les initiatives culturelles, et d'impliquer les différents acteurs de la culture au niveau de la région Casablanca-Settat, afin de contribuer à l'animation culturelle.

Intervenant à cette occasion, la directrice régionale de la culture à Casablanca-Settat, Hafida Khouyi, a indiqué que "cette

convention s'inscrit dans le cadre de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel immatériel. Elle vient renforcer l'engagement du Département de la culture et de la société civile dans la promotion et la protection des multiples composantes de notre riche patrimoine culturel".

"Ce partenariat prévoit la mise en œuvre de divers programmes, notamment la célébration du 'Mois du patrimoine', l'organisation de rencontres, de visites guidées et d'actions de sensibilisation sur l'importance de ce patrimoine", a-t-elle relevé, dans une déclaration à la MAP.

"Cette journée marque un moment exceptionnel pour l'Instance avec la signature d'un partenariat que nous qualifions de stratégique. Il s'agit d'une convention novatrice qui représente une véritable feuille de

route pour l'avenir du secteur de l'artisanat et de la culture", a souligné, pour sa part, le président de l'Instance nationale des artisans et de l'industrie artisanale, Aityachou Mohamed.

Et d'ajouter, dans une déclaration similaire, que "l'artisanat est intrinsèquement lié à la culture, reflétant à la fois un patrimoine matériel et immatériel d'une richesse inestimable. Cette collaboration ouvre la voie à une approche intégrée, où l'artisanat devient un vecteur clé de la promotion et de la préservation de notre identité culturelle".

Les deux parties affirment que cette convention constituera une base solide pour faire rayonner les trésors de l'artisanat marocain et dévoiler ses multiples facettes, tout en œuvrant à renforcer leur partenariat pour multiplier les initiatives en ce sens.



Des académiciens et experts saluent les acquis majeurs en faveur de l'amazigh

Un parterre d'académiciens, d'experts et de chercheurs ont salué, jeudi à Fès, les importants acquis réalisés dans le domaine de la promotion de la langue amazighe.

Intervenant lors d'un colloque initié par l'Ecole normale supérieure de Fès sous le thème "Les sciences et la culture amazighe et la question identitaire", l'intellectuel et chercheur Hassan Aourid a mis en avant les avancées réalisées en faveur de la langue amazighe au Maroc, dont la création de l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM), l'intégration de la langue amazighe dans les médias, la reconnaissance du caractère officiel de cette langue et l'instauration du 14 janvier, correspondant au premier jour de l'année amazighe, jour férié et chômé.

Soulignant que l'amazigh est un patrimoine commun à tous les Marocains et un élément clé de leur identité, M. Aourid a insisté sur la nécessité de préserver cette langue et de lui accorder davantage d'intérêt.

De son côté, le président de l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, Mustapha Ijjaali, a affirmé que décréter le 14 janvier jour férié reflète l'attention particulière accordée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'amazigh en tant que composante essentielle de l'identité marocaine riche de ses multiples af-



fluents.

Il a relevé que l'amazigh a contribué à forger une identité marocaine unique, à la fois riche de sa diversité et ouverte sur le monde, rappelant que l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah a été parmi les premières au Maroc à mettre en place des filières d'études amazighes, aussi bien au niveau de la licence que du master, et à ouvrir une filière dédiée à la langue amazighe.

M. Ijjaali a également précisé que l'université propose des formations en amazigh et accorde une attention particulière à cette langue dans le cadre des recherches et projets de fin d'études, en faisant un axe prioritaire des laboratoires de re-

cherche accrédités.

Le chercheur à l'IRCAM, Mustapha Sghir a présenté, à cette occasion, la plateforme numérique lancée par l'institut pour l'apprentissage de la langue amazighe à distance, baptisée "MOOC IRCAM".

Cette plateforme, accessible gratuitement, a été conçue selon une approche pédagogique tenant compte des spécificités régionales des trois principales variantes de la langue amazighe: tarifit, tamazight et tachelhit, a-t-il expliqué, ajoutant qu'elle offre des cours variés pour apprendre les bases de la langue amazighe, renforcer les compétences communicationnelles et acquérir les connaissances nécessaires.

Bouillon de culture

Ouvrage

La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger organise, jeudi prochain à Rabat, une rencontre avec le chercheur marocobelge Azouz Al Hourri pour la présentation de son livre "Les créateurs de la musique marocaine, la naissance de l'école mélodique marocaine 1912-2012". Edité en partenariat avec la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, "Les créateurs de la musique marocaine, la naissance de l'école mélodique marocaine 1912-2012", qui sera présenté à l'Espace Rivages au siège de la Fondation, est un travail de documentation qui retrace 100 ans de la chanson marocaine moderne.

Dans cet ouvrage, l'auteur met en lumière les grands noms qui ont contribué à la naissance de cette chanson et présente des biographies de compositeurs célèbres, illustrées par des photographies, indique la Fondation dans un communiqué.

En s'appuyant sur sa mémoire artistique et en collaborant avec des acteurs du domaine artistique au Maroc, Azouz Al Hourri a posé les jalons d'une recherche dans ce domaine afin d'ouvrir un débat sur l'histoire de la musique marocaine moderne. Compositeur, luthiste et chercheur en musique marocaine, Azouz Al Hourri s'est installé en Belgique en 1997. En 1998, le Maroc-Belge a fondé une école de musique arabe et de luth, et en 2000, il a participé à la représentation du monde arabe en tant que luthiste à l'opéra Le Grand Carrousel à Bruxelles en présence du roi Albert II de Belgique. En 2001, il a été choisi comme l'un des visages artistiques marocains pour accompagner le prince Philippe, actuel roi de la Belgique, lors d'une visite officielle au Royaume du Maroc.

Auteur de "L'enseignement du luth aux Marocains francophones d'Europe" et "Maqamat en français", traduit en néerlandais, Azouz Al Hourri a participé à des séminaires et des conférences.

Stallone, Voight et Gibson seront "les yeux et les oreilles" de Trump à Hollywood

Les acteurs controversés Sylvester Stallone, Jon Voight et Mel Gibson, soutiens de longue date de Donald Trump, ont été faits symboliquement jeudi "ambassadeurs" à Hollywood pour être "les yeux et les oreilles" du futur président dans une industrie du cinéma très majoritairement prodémocrate.

Stallone, un New-Yorkais de 78 ans qui a incarné "Rambo" et "Rocky", a inauguré un gala du président élu mi-novembre dans son fief de Mar-a-Lago en Floride. Jon Voight, 86 ans, avait été décoré de la médaille nationale des Arts lors du premier mandat de Donald Trump. Quant à l'acteur et réalisateur Mel Gibson, il est à 69 ans un ultraconservateur assumé depuis des décennies.

"J'ai l'honneur d'annoncer que Jon Voight, Mel Gibson et Sylvester Stallone seront des ambassadeurs particuliers dans cet endroit majeur, mais très agité, qu'est Hollywood, en Californie", a écrit sur son réseau Truth Social le milliardaire républicain qui retourne lundi à la Maison Blanche.

Les trois hommes, multirécompensés

par l'industrie du cinéma, comptent à eux seuls dix nominations aux Oscars et trois de ces trophées.

Ils "me serviront d'émissaires spéciaux avec l'objectif de refaire d'Hollywood -- qui a perdu beaucoup en quatre ans au profit de pays étrangers -- un endroit plus grand, meilleur et plus fort qu'il ne l'a jamais été !", a martelé Donald Trump.

Jon Voight, père de la superstar Angelina Jolie, avait fait la Une en 2020 de la rubrique faits divers lorsque l'acteur Frank Whaley l'avait accusé de l'avoir giflé sur un tournage.

Dans une industrie du cinéma très majoritairement prodémocrate, Voight est connu pour son soutien de la première heure à Donald Trump.

Mel Gibson, également Irlandais et qui a grandi en Australie, a été accusé d'antisémitisme, de racisme, d'homophobie, d'alcoolisme et de violence conjugale.

Enfin Stallone, pour lequel Donald Trump est le "second George Washington", a été accusé d'agressions sexuelles



à la fin des années 1980, qu'il a toutes démenties et qui n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires.

"Ces trois personnalités pleines de talent seront mes yeux et mes oreilles et je ferai ce qu'elles me suggéreront. Il s'agira de retrouver, comme pour les Etats-Unis d'Amérique, l'Age d'or d'Hollywood!", a conclu le républicain qui sera le 20 jan-

vier le premier président de l'histoire du pays à avoir été condamné au pénal.

Le futur président de 78 ans est rejeté par nombre de stars de la musique et du cinéma. A l'instar de Taylor Swift, Beyoncé, Bruce Springsteen et George Clooney qui ont soutenu la vice-présidente démocrate Kamala Harris à la présidentielle.

La représentation du «Nouveau Maroc» dans le monde diplomatique (1/2)

I—Un aboutissement

Il y a environ cinq semaines a eu lieu à la FLSH Benmsik (Université Hassan II de Casablanca) la soutenance d'une thèse pour l'obtention du doctorat présentée par Camélia Wahib. La candidate a choisi de mener sa longue recherche dans le champ de la littérature journalistique/médiatique en travaillant sur la question de la représentation du Maroc dans *Le Monde Diplomatique*, entre 1999 et 2024.

L'ayant moi-même encadrée dans un travail antérieur pour clore son cycle de master, j'ai entrepris cette tâche avec enthousiasme, étant donné l'intérêt que je porte moi-même en tant que politologue à l'étude de l'idéologie de manière générale. Lors d'une soutenance, l'usage veut que l'on commence par exprimer sa satisfaction de voir une recherche doctorale aboutir, loin de l'expression d'une satisfaction banale ou de bienséance. Personnellement, je considère qu'il s'agit du résultat d'un engagement moral envers ceux et celles qui prendront la relève de l'enseignement et de la recherche dans nos universités. En outre, j'ai saisi cette occasion pour dénoncer un usage réglementaire/administratif qui consiste à interdire aux enseignants universitaires retraités de continuer à encadrer des thèses de doctorat. Alors que sous d'autres cieux, la pratique est autrement plus intelligente et tire le meilleur de leur expérience. Disposition à la fois stupide et scandaleuse qui confond la mission de l'intellectuel dont l'agilité intellectuelle croit avec le travail à la chaîne de l'ouvrier dont la force musculaire dépérit !

Durant cette phase de «formation», il s'agissait de faire passer la candidate de «perspectives héritées» du passage par un département classique de langue et de littérature vers des perspectives plus riches et plus prometteuses qui permettent d'exercer un regard critique sur la littérature (de toute littérature en fait) grâce à la prise en considération des «processus de production», des conditions sociales de production si l'on préfère. J'entends par là le croisement des «enjeux sociaux» et des «épreuves individuelles» qui déterminent toute production idéelle. Une sorte d'imagination sociologique pour faire référence à Charles Wright Mills.

D'ailleurs, c'est ici que réside la principale raison académique de se réjouir : l'entrée des recherches doctorales (de quelques-unes en réalité, on ne peut généraliser, hélas) dans le champ des sciences humaines et sociales, en érigeant une liaison solide avec les productions littéraires (médiatiques, en l'occurrence). Cette ten-

dance à «sociologiser» les approches (dans les études, les formations, les recherches, etc.) permet de corriger la pétrification des études supérieures et de produire davantage de sens.

Étant donné l'importance et la spécificité de ce travail de recherche, je voudrais dans ce papier exprimer un certain nombre de réflexions en rapport avec le sujet et sa perception par le jury qui l'a évalué.

II—Une trajectoire «particulière»

J'ai connu la candidate Camélia Wahib il y a environ sept ans, à la FLSH Benmsik, à l'occasion de mon séminaire de «Géopolitique de la Francophonie» dans le master des Littératures Francophones et Comparées. Tout travail académique «exige» des qualités telles que l'humilité devant le savoir, le doute positif de soi, le partage, etc. Qualités toutes remplies selon l'avis des sept membres du jury, venus de divers champs de la connaissance : langue, littérature, droit, anthropologie, sociologie et politologie. La thèse se penche sur une littérature spécifique/spécialisée produite par les médias et les organes de presse, la littérature journalistique publiée par un journal «atypique», *Le Monde Diplomatique* (ci-après désigné par LMD), sur les questions relatives au Maroc et s'étalant sur une assez longue période qui permet d'aboutir à des généralisations (de 1999 à 2024). Il s'agit d'une période «charnière» d'une grande importance inaugurée par l'avènement du nouveau règne en 1999 et allant jusqu'au début de l'année qui vient de se terminer. L'objet est donc la production de discours journalistiques/médiatiques relatifs au Maroc, pays engagé dans un processus de changement dans le contexte des développements politico-économiques et socio-culturels consécutifs à la mondialisation.

Mais, dans une thèse, il faut rester fidèle au principe qui veut que le chercheur en sciences humaines ne peut atteindre directement les réalités qu'il se propose d'étudier ; aussi doit-il procéder par indices, par traces. L'objectif est d'analyser cette production médiatique dont les auteurs sont des «journalistes-intellectuels», en essayant de découvrir les «représentations» des «questions marocaines» qui en découlent. Le choix du journal LMD, un journal de «gauche» avec une rédaction indépendante et celui de la période inaugurée par le nouveau règne au Maroc sont donc les critères de délimitation du sujet. La question fondamentale est en définitive celle de choisir entre écrire l'histoire et la subir, puisque le sujet pourrait nous renseigner accessoirement sur la morphologie de la culture médiatique française.

III—Littérature : pesantier de l'idéologie et de l'histoire

Je résume un peu. La littérature est une catégorie instable qui varie considérablement selon les circonstances sociales, politiques et culturelles. En raison de son lien étroit avec les facteurs sociaux et politiques, la littérature est intimement liée à la persistance ou à l'abolition des structures de pouvoir d'une société. La littérature et la théorie littéraire sont toujours politiques. Par politique (du Grec, polis, cité organisée), j'entends la manière dont les sociétés organisent leurs structures, souvent à leur insu, et les rapports qui les relient entre elles. Ces rapports sont toujours des rapports de force. Les littératures et les théories littéraires font partie de l'histoire politique et idéologique de notre époque. Car, les systèmes politiques dominants prétendent définir ce qu'est l'humain, ce que devraient être les relations sociales, avec les pouvoirs en place, entre les individus, etc. Bref, une forme très pernicieuse du totalitarisme.

Hélas, en général, la théorie littéraire moderne a ignoré les idéologies et l'histoire modernes au profit d'une fuite dans la poésie, le monde de l'esprit, les sentiments, la mythologie, la langue, etc. Par conséquent, quand on décide d'ignorer l'histoire et la politique, on commet une «faute» impardonnable (au sens d'Althusser). La puissance de l'idéologie est telle qu'aucune lecture n'est innocente. Toute théorie et tout savoir est «intéressé». Il n'y a donc ni méthode commune ni objet commun et il est donc impossible de définir la littérature, puisque les nombreuses méthodes s'excluent mutuellement.

L'humanisme libéral fait partie de l'idéologie «officielle» du capitalisme moderne, mais dans la pratique, ses valeurs ne sont que de façade. En Occident, les départements de littérature font partie de «l'appareil idéologique de l'Etat capitaliste moderne». Chez nous, c'est à peu près la même chose, sauf que c'est surtout l'effet du mimétisme, donc une sorte de reproduction de la domination. Chose contre laquelle je me suis toujours rebellé et qui m'a valu, depuis que j'enseigne, l'incompréhension, pour ne pas dire l'inimitié de nombreux collègues. Et savez-vous pourquoi il y a cette résistance à l'analyse sociologique ? Parce que l'analyse sociologique (à partir du postulat que la littérature ne s'explique pas par elle-même) porte aux «créateurs» et à ceux qui s'identifient à eux l'ultime et la pire des blessures infligées au narcissisme. Est-il légitime, au lieu d'analyser, de continuer à s'abandonner amoureuxment à la singularité inexprimable de l'œuvre comme seule forme de connaissance ? Assurément non.

IV—De «nouvelles» fonctions pour l'enseignement de la littérature

J'estime que l'enseignement de la littérature devrait servir d'autres fonctions, aller au-delà du Beau ou du Poétique, s'attacher à d'autres objets plus pertinents (la pertinence étant définie par rapport à une utilité sociale, car notre société vit dans un contexte particulier qui nécessite des approches différentes, et elle devrait se considérer comme l'objet de sa propre anthropologie) et contribuer à nous libérer des priorités que le système et les sous-systèmes qui en dérivent nous imposent.

Malheureusement, au sein de l'université marocaine, personne ne se préoccupe véritablement de ce que nous disons. Pire, on nous accuse d'adopter des positions extrêmes ou radicales et on continue dans la voie du conservatisme. Parce que c'est plus compatible et s'articule bien avec des formes spécifiques de discours idéologique. Et on continue de baigner dans une illusion ou des illusions. Et c'est à ce titre que mon intervention ici est une sorte de rubrique nécrologique. Officiellement, j'ai quitté l'institution universitaire il y a environ deux ans, mais mon souhait est de voir la littérature enseignée différemment.

Au-delà de la question «qu'est-ce que la littérature et comment l'aborder ?», il faudrait se demander pourquoi on devrait s'engager avec elle. Pourquoi on fait des études de littérature ? Pourquoi passe-t-on des années à préparer une thèse en littérature ? Quelle en est l'utilité sociale ? La réponse humaniste libérale est, à mon humble avis, inutile car elle surestime le pouvoir de la littérature de faire de nous des «créatures meilleures» et choisit d'ignorer le contexte social.

Les mouvements révolutionnaires se sont estompés car le capitalisme s'est réaffirmé. Le féminisme et le poststructuralisme (le caractère arbitraire, éclectique, hybride, décentré, fluide, discontinu des œuvres) ont percé. Alors que la critique (marxiste, néomarxiste, postmarxiste) languit depuis la fin des années 1970. Le capitalisme occidental s'est révélé trop fort pour les mouvements de masse qui l'ont combattu. Il y a eu un abandon de la lutte idéologique, notamment par l'invention de théories plus «petites», plus «étroites» et sans grande envergure. Il y a donc eu une perte de la cohérence, et le système de domination a eu gain de cause, en opérant un morcellement des consciences et un éparpillement des causes. Or, un enseignement qui n'est pas «subversif» n'est pas un enseignement véritable !

Disons, pour résumer un peu, que toute littérature est produite



pour être lue, vendue, et peut-être aussi pour opérer des transformations dans la société (c'est une production idéelle, donc idéologique) ! D'une manière générale, la réception c'est le déchiffrement ; il y a ceux qui possèdent le code et ceux qui ne le possèdent pas (c'est la conclusion de Bourdieu dans « La Distinction »). Il faut garder à l'esprit que la tâche du chercheur est difficile ; il s'agit de restituer des produits idéels dans leur contexte !

A ce propos, j'aimerais rappeler une idée centrale chez un certain Hans-Georg Gadamer dans son ouvrage « Vérité et Méthode » publié en 1960 : « La compréhension n'est pas la maîtrise d'une technique de l'esprit, mais une « rencontre ». On ne part pas de nulle part pour comprendre autrui. Toute interprétation s'inscrit dans une histoire et est façonnée par elle. La compréhension constitue donc un événement : chaque acte interprétatif est une rencontre entre ce qui vient de moi et ce qui provient du « passé ». Il y a en ce sens un véritable « travail de l'histoire ».

V—La représentation : de l'« orientalisme » au « néo-orientalisme »

Que l'on me permette de m'étaler un peu sur le contexte. Car, il me semble que celui-ci et l'enjeu de cette recherche ne font qu'un ! La représentation est tout simplement le fait de donner de la sensibilité à une chose, à un objet particulier, que l'on présente de manière particulière, à l'aide de moyens tels que des images, des signes et surtout de discours. Cela implique une relation avec le temps, c'est-à-dire une relation entre le passé et le présent, perçus, d'une part, comme une chaîne temporelle d'événements et, d'autre part, symboliquement comme un espace dans lequel ont lieu d'éventuels changements. Cette relation est par ailleurs, explicitement englobée dans la problématique de cette thèse.

Cependant, et contrairement à l'« orientalisme », qui sert d'approche critique des représentations de la culture orientale dans son ensemble, la préoccupation actuelle semble aller dans le sens du « néo-orientalisme » qui se concentre sur les pays à prédominance musulmane, en particulier le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Plus précisément, ce qui nous concerne ici est « l'objet Maroc ». Certes, le débat sur les représentations orientalistes de l'islam, des musulmans,

des Arabes, des non-Occidentaux, de l'autre, etc. est omniprésent dans la littérature académique depuis l'ouvrage d'Edward Said « Orientalism », publié en 1978. Ce discours a cependant évolué au fil du temps, et il s'est articulé dans une nouvelle variante, le « néo-orientalisme », qui a pris de l'importance dans l'ère post-11 septembre.

VI—De la couverture médiatique des sociétés arabo-musulmanes

Mais, ce nouveau mode de représentation n'est pas le résultat exclusif des événements du 11 septembre et de la guerre contre le terrorisme. Il découle aussi des représentations des musulmans dans le dernier quart du XXe siècle. Ces représentations, diffusées avec une grande intensité par les médias, les journalistes, les politiciens et les universitaires orientalistes, ainsi que dans les productions littéraires et culturelles, continuent de réifier les récits sur l'islam et les sociétés musulmanes. Cette dynamique nouvelle de l'orientalisme a-t-elle joué un rôle dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui ? La question est fondamentale ; elle a constitué l'un des axes du séminaire « Géopolitique de la francophonie » que j'ai eu le plaisir d'animer dans le master des études littéraires francophones comparées entre 2008 et 2018. C'est à ce moment qu'a germé l'idée de cette thèse.

L'origine du phénomène de « néo-orientalisme » a coïncidé avec la publication de cet autre livre d'Edward Said, « Covering Islam » (La couverture médiatique de l'islam) en 1981, dans lequel il a développé sa théorie antérieure en se concentrant sur les changements dans le spectre politique, culturel et plus spécifiquement médiatique occidental reflétant l'islam et le monde musulman. Le phénomène de « néo-orientalisme » a cependant pris une place importante dans la littérature universitaire après le 11 septembre, en tant que « mode de représentation qui, tout en étant redevable à l'orientalisme classique, engendre de nouveaux tropes d'altérité ». Ce qui découle plutôt des discours médiatiques (imprimés et électroniques), des défenses des tendances néoconservatrices dans le monde universitaire et d'un large éventail de productions littéraires et culturelles du dernier quart du XXe siècle.

L'ouvrage « Covering Islam » est pertinent à cet égard, car il montre comment

l'islam est devenu un objet d'attention dans la politique contemporaine, et identifie l'émergence croissante de médias imprimés et électroniques et de films qui ont diffusé une vision des musulmans (en particulier de l'islam) comme étant étroitement liée à la violence et à la terreur en Occident dans son ensemble.

Cette vision a pris encore plus d'importance avec la campagne néoconservatrice menée par des universitaires orientalistes comme Bernard Lewis dans les années 1990. De plus, à la suite des attentats terroristes du 11 septembre, les discours islamophobes se sont répandus et les représentations critiques de l'islam et/ou des musulmans ont inondé les reportages médiatiques et les productions littéraires, suscitant de nouvelles « compréhensions » des complexités des questions politiques et culturelles du monde « globalisé ». Au détriment des caractérisations essentielles des sociétés et des cultures islamiques.

Il faut garder à l'esprit que de nouvelles incarnations de l'orientalisme peuvent se manifester au fur et à mesure que de nouveaux paradigmes apparaissent dans le temps. L'orientalisme est en général un concept vivant, et il évolue en fonction des modus operandi de l'impérialisme qui imposent de nouveaux modes de connaissance et de nouvelles institutions de production du savoir. C'est de là que vient l'importance de cette recherche.

VII—La question du « renouvellement » des systèmes politiques

Au centre de la soutenances s'est posée la question de la « nouveauté » de la condition politique du Maroc. Est-ce une simple question de date ? Auquel cas, il faudrait ne plus parler de « nouveau Maroc », un quart de siècle plus tard. S'agit-il de « traits distinctifs » de la « nouvelle » période par rapport à la précédente ? Il semble que la réponse s'articule davantage autour des élites que des institutions. Certes, le Maroc a connu une recomposition du champ politique (on pourrait identifier plus ou moins arbitrairement des dates, telles que 1994, 2002, ou 2011...). Mais, il existe aussi des continuités structurelles profondes avec les phases politiques antérieures au « nouveau » règne.

Aucun système politique ne peut être décrit comme « figé » dans le temps ; il n'y

a pas d'acteurs en dehors d'un système, et tout système est par définition dynamique. Partant de cela, aucun pays ne peut être représenté comme étant le creuset d'une « société primitive », en dépit de tous les paradoxes que l'on peut relever. Cela est vrai pour le Maroc comme il l'est pour la France. La France n'a plus la même hégémonie, et son idéologie de la domination n'est plus « incontestée et incontestable ».

La « petite histoire », « l'histoire nerveuse » de tous les jours est là pour nous le rappeler. Elle n'a plus la même place dans le « centre » (un « centre » est-il immuable), et le Maroc n'occupe plus la même place dans le cercle des « périphéries » (il existe aussi des zones « semi-périphériques »). C'est là que se situe la véritable crise des rapports de l'une avec l'autre.

Peut-on stabiliser potentiellement une relation par inertie ? Peut-on assurer une prise de pouvoir dans le vide ? Les années écoulées ont, grosso modo, perpétué les mêmes turbulences. Les relations ont semblé se refroidir, et un nouvel « ordre bilatéral » a semblé éclater de toutes parts, les acteurs de cette relation ont cherché à consolider leurs positions respectives, à stabiliser leur emprise, et à empêcher une transition défavorable à leurs intérêts.

La nouvelle scène politique a enfanté une alternance de « brouhahas journalistiques » autour de divers problèmes, de diverses « crises » (qui n'en étaient peut-être pas ?) et des périodes de « quiétude politique » qui persiste jusqu'à aujourd'hui. Mais, au-delà, il est inutile de chercher à trouver plus d'analogies. Surtout pas dans le sillon des concepts relatifs à la modernité, la situation actuelle présentant une hybridité récalcitrante, difficile à relier à des exemples historiques.

Propos relatifs à une thèse de doctorat soutenue à l'Université Hassan II de Casablanca



Par professeur Nabyl Eddahar
Docteur d'Etat ès sciences politiques,
Fulbright Scholar, Professeur des
Universités, Expert consultant
auprès d'organisations internationales

Quatorzième chapitre

La duchesse adressait à l'archevêque l'original même du billet du prince ; comme ce billet était relatif à son premier grand vicaire, elle le pria de le déposer aux archives de l'archevêché, où elle espérait que messieurs les grands-vicaires et les chanoines, collègues de son neveu, voudraient bien en prendre connaissance ; le tout sous la condition du plus profond secret.

La duchesse écrivait à monseigneur Landriani avec une familiarité qui devait charmer ce bon bourgeois ; la signature seule avait trois lignes ; la lettre fort amicale était suivie de ces mots Angelina-Cornelia-Isola Valsera del Dongo, duchesse Sanseverina. Je n'en ai pas tant écrit, je pense, se dit la duchesse en riant, depuis mon contrat de mariage avec le pauvre duc ; mais on ne mène ces gens-là que par ces choses, et aux yeux des bourgeois la caricature fait beauté. Elle ne put pas finir la soirée sans céder à la tentation d'écrire une lettre de persiflage au pauvre comte ; elle lui annonçait officiellement, pour sa gouverne, disait-elle, dans ses rapports avec les têtes couronnées, qu'elle ne se sentait pas capable d'amuser un ministre disgracié. « Le prince vous fait peur ; quand vous ne pourrez plus le voir, ce serait donc à moi de vous faire peur ? » Elle fit porter sur-le-champ cette lettre.

De son côté, le lendemain dès sept heures du matin, le prince manda le comte Zurla, ministre de l'intérieur.

- De nouveau, lui dit-il, donnez les ordres les plus sévères à tous les podestats pour qu'ils fassent arrêter le sieur Fabrice del Dongo. On nous annonce que peut-être il osera reparaitre dans nos états. Ce fugitif se trouvant à Bologne, où il semble braver les poursuites de nos tribunaux, placez des sbires qui le connaissent personnellement, 1° dans les villages sur la route de Bologne à Parme ; 2° aux environs du château de la duchesse Sanseverina, à Sacca, et de sa maison de Castelnovo ; 3° autour du château du comte Mosca. J'ose espérer de votre haute sagesse, monsieur le comte, que vous saurez dérober la connaissance de ces ordres de votre souverain à la pénétration du comte Mosca. Sachez que je veux que l'on arrête le sieur Fabrice del Dongo.

Dès que ce ministre fut sorti, une porte secrète introduisit chez le prince le fiscal général Rassi, qui s'avança plié en deux et saluant à chaque pas. La mine de ce coquin-là était à peindre ; elle rendait justice à toute l'infamie de son rôle, et, tandis que les mouvements rapides et désordonnés de ses yeux trahissaient la connaissance qu'il avait de ses mérites, l'assurance arrogante et grimaçante de sa bouche montrait qu'il savait lutter contre le mépris.

Comme ce personnage va prendre une assez grande influence sur la destinée de Fabrice, on peut en dire un mot. Il était grand, il avait de beaux yeux fort intelligents, mais un visage abîmé par la petite vérole ; pour de l'esprit, il en avait, et beaucoup et du plus fin ; on lui accordait de posséder parfaitement la science du droit, mais c'était surtout par l'esprit de ressource qu'il brillait. De quelque sens



que pût se présenter une affaire, il trouvait facilement, et en peu d'instants, les moyens fort bien fondés en droit d'arriver à une condamnation ou à un acquittement ; il était surtout le roi des finesses de procureur.

À cet homme, que de grandes monarchies eussent envié au prince de Parme, on ne connaissait qu'une passion : être en conversation intime avec de grands personnages et leur plaire par des bouffonneries. Peu lui importait que l'homme puissant rit de ce qu'il disait, ou de sa propre personne, ou fit des plaisanteries révoltantes sur madame Rassi ; pourvu qu'il le vît rire et qu'on le traitât avec familiarité, il était content. Quelquefois le prince, ne sachant plus comment abuser de la dignité de ce grand juge, lui donnait des coups de pied ; si les coups de pied lui faisaient mal, il se mettait à pleurer. Mais l'instinct de bouffonnerie était si puissant chez lui, qu'on le voyait tous les jours préférer le salon d'un ministre qui le baffouait, à son propre salon où il régnait despotiquement sur toutes les robes noires du pays. Le Rassi s'était surtout fait une position à part, en ce qu'il était impossible au noble le plus insolent de pouvoir l'humilier ; sa façon de se venger des injures qu'il essayait toute la journée était de les raconter au prince, auquel il s'était acquis le privilège de tout dire ; il

est vrai que souvent la réponse était un soufflet bien appliqué et qui faisait mal, mais il ne s'en formalisait aucunement. La présence de ce grand juge distrayait le prince dans ses moments de mauvaise humeur, alors il s'amusa à l'outrager. On voit que Rassi était à peu près l'homme parfait à la cour sans honneur et sans humeur.

- Il faut du secret avant tout, lui cria le prince sans le saluer, et le traitant tout à fait comme un cuistre, lui qui était si poli avec tout le monde. De quand votre sentence est-elle datée ?

- Altesse Sérénissime, d'hier matin.

- De combien de juges est-elle signée ?

- De tous les cinq.

- Et la peine ?

- Vingt ans de forteresse, comme Votre Altesse Sérénissime me l'avait dit.

- La peine de mort eût révolté, dit le prince comme se parlant à soi-même, c'est dommage ! Quel effet sur cette femme ! Mais c'est un del Dongo, et ce nom est révérend dans Parme, à cause des trois archevêques presque successifs...

- Vous me dites vingt ans de forteresse ?

- Oui, Altesse Sérénissime, reprit le fiscal Rassi toujours debout et plié en deux, avec, au préalable, excuse publique devant le portrait de Son Altesse Sérénis-

sime ; de plus, jeûne au pain et à l'eau tous les vendredis et toutes les veilles des fêtes principales, le sujet étant d'une impiété notoire. Ceci pour l'avenir et pour casser le cou à sa fortune.

- Écrivez, dit le prince : « Son Altesse Sérénissime ayant daigné écouter avec bonté, les très-humbles supplications de la marquise del Dongo, mère du coupable, et de la duchesse Sanseverina, sa tante, lesquelles ont représenté qu'à l'époque du crime leur fils et neveu était fort jeune et d'ailleurs égaré par une folle passion conçue pour la femme du malheureux Giletti, a bien voulu, malgré l'horreur inspirée par un tel meurtre, commuer la peine à laquelle Fabrice del Dongo a été condamné, en celle de douze années de forteresse. »

- Donnez que je signe.

Le prince signa et data de la veille ; puis, rendant la sentence à Rassi, il lui dit : Écrivez immédiatement au-dessous de ma signature : « La duchesse Sanseverina s'étant derechef jetée aux genoux de Son Altesse, le prince a permis que tous les jeudis le coupable ait une heure de promenade sur la plate-forme de la tour carrée vulgairement appelée tour Farnèse. »

- Signez cela, dit le prince, et surtout bouche close, quoi que vous puissiez entendre annoncer par la ville. Vous direz au conseiller Dé Capitani, qui a voté pour deux ans de forteresse et qui a même péroré en faveur de cette opinion ridicule, que je l'engage à relire les lois et règlements. Derechef, silence, et bonsoir. Le fiscal Rassi fit avec beaucoup de lenteur trois profondes révérences que le prince ne regarda pas.

Ceci se passait à sept heures du matin. Quelques heures plus tard, la nouvelle de l'exil de la marquise Raversi se répandait dans la ville et dans les cafés, tout le monde parlait à la fois de ce grand événement. L'exil de la marquise chassa pour quelque temps de Parme cet implacable ennemi des petites villes et des petites cours, l'ennui. Le général Fabio Conti, qui s'était cru ministre, prétexta une attaque de goutte, et pendant plusieurs jours ne sortit point de sa forteresse. La bourgeoisie et par suite le petit peuple conclurent, de ce qui se passait, qu'il était clair que le prince avait résolu de donner l'archevêché de Parme à Monsignore del Dongo. Les fins politiques de café allèrent même jusqu'à prétendre qu'on avait engagé le père Landriani, l'archevêque actuel, à feindre une maladie et à présenter sa démission ; on lui accorderait une grosse pension sur la ferme du tabac, ils en étaient sûrs : ce bruit vint jusqu'à l'archevêque qui s'en alarma fort, et pendant quelques jours son zèle pour notre héros en fut grandement paralysé. Deux mois après, cette belle nouvelle se trouvait dans les journaux de Paris, avec ce petit changement, que c'était le comte de Mosca, neveu de la duchesse Sanseverina, qui allait être fait archevêque.

(A suivre)

AGENCE INDUSTRIELLE MAROCAINE SARL
 Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 Dirhams
 Siège social : Tanger - 7 rue Velazquez
 Constatation du décès de l'associé feu Driss Bricha et transmission de ses parts à ses héritiers
 I- L'assemblée générale réunie le 05 décembre 2024 a constaté :
 - Le décès de l'associé feu Driss Bricha
 - La transmission des parts à ses héritiers
 Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.
 II- Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Tanger, le 31/12/2024 sous n°287480.

N° 228/PA

FASHION FABRIC
 Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000 Dirhams
 Siège social : Casablanca - Avenue Abou Bakr El Kadiri Résidence Ahfad Immeuble - E - 2ème étage Bureau n° 8 Sidi Madrouf Casablanca
 Ouverture d'une succursale
 I) En date du 18 Décembre 2024 l'associé unique a décidé l'ouverture d'une succursale sise à Casablanca-Lotissement Ghita BD Smara N° 422 Ain Chock.
 II) Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca. Le 07/01/2025 sous n° 951327

N° 229/PA

THE BRYON SIMSON CORPORATION
 Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 Dirhams
 Siège social : Casablanca 29 Rue Bapaume 8ème étage appartement N°36
 I- Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 décembre 2024
 Les associés ont constaté l'achèvement et la clôture de toutes les opérations de liquidation de la société, et ont donné au liquidateur quitus entier, définitif et sans réserve pour l'exécution de sa mission.
 II- Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 15/01/2025 sous n° 952512.

N° 230/PA

Sté «Oculus Engineering & Consulting» SARL
 Constitution
 Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 26/12/2024, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
 Denomination: «Oculus Engineering&Consulting» SARL.

Objet: Bureau d'Etudes.
 Siège Social: Angle Mly Hassane et Rue Rabat N°24 Bâtiment Zorouhi 3ème Etage APPT N°7 El Aïoun Sidi Mellouk.
 Durée: 99 ans.
 Capital Social: Cent Mille Dirhams (100000.00Dhs).
 Associés: Mr Mounir HAJJOUBI 700 parts; Mr Abdelhadi AHZAB 300 parts.
 Gérance: Mr Abdelhadi AHZAB CIN N°Y413033.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de lière Instance de Taourirt le 16/01/2025 sous le N°985, RC N°2069.

N° 231/PA

SOCIETE FAPACO SARL AU CAPITAL DE 1 000 000 DHS
 Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.12.2024 la société FAPACO SARL au capital de 1 000 000 dhs et dont le siège social est à 15 RUE DU DOCTEUR ROUX ROCHES NOIRES - CASABLANCA, il a été décidé ce que suit
 • CONSTATATION DU DECES DE MKHEIRI BOUALEM ET MKHEIRI KHALID.
 • NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.
 • MODIFICATION DES ARTICLES 6 ET 7 STATUTS.
 • NOMINATION DES NOUVEAUX GERANTS MKHEIRI DRISS, MKHEIRI MOHAMED ET MKHEIRI MOHAMED MEHDI
 • MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA SOCIETE
 • MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16.01.2025 sous le N° 952743.

N° 232/PA

FIDUCIAIRE FIDULATIMO
 Tél.Fax : 05 22 72 43 43
ARRABANA TRANS
 Au terme d'un acte SSP du 14/10/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
 FORME: La Société est une Société à responsabilité limitée. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur.
 DENOMINATION: ARRABANA TRANS
 SIEGE SOCIAL: 23, Bd Oukba Ibnou Nafii Hay Mohammadi-Casablanca
 OBJET: Transport national et international de marchandises pour le compte d'autrui, Transport frigorifique national et international, DUREE: 99 ans
 CAPITAL SOCIAL: (100.000 DHS), divisé en (1.000) parts sociales, de (100DH) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées, attribuées en partie à :

- M. Abdellatif ARRASS : 500 parts
 - M. Abdessamad BANANA : 500 parts
 GERANCE: Mme Mariam BANANA, titulaire de la CIN N° BE762035, gérante de la Société.
 SIGNATURE: La société ne sera valablement engagée que par la signature de Mme Mariam BANANA ou de M. Abdessamad BANANA.
 Le dépôt de ces statuts a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, sous le N°00952621 le 16/01/2025
 Immatriculation au Registre de commerce de Casablanca sous le N°656731 le 16/01/2025.

N° 233/PA

RESTA KROM
 Aux termes d'un acte S.S.P en date du 03/12/2024, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont :
 -DENOMINATION : RESTA KROM
 -OBJET : Importation, Achat, Vente, Commerce, Distribution, Représentation de tous Produits Métalliques de toutes natures Aluminium Inox Peinture chromage Menuiserie en aluminium et en bois.
 -SIEGE SOCIAL : N° 10 Rue Liberté 3ème Etg Apt 5 Casablanca.
 -DUREE : 99 ans
 -CAPITAL SOCIAL : 10000 DHS
 -PARTS SOCIALES: 100 parts de 100 dirhams attribuées à l'associé unique MR EL MESSAOUDI MUSTAPHA
 -GERANCE: MR EL MESSAOUDI MUSTAPHA
 -ANNEE SOCIALE : commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 06/01/2025 sous n° 951153, RC n° 655515.

N° 234/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
 Avis d'Appel d'Offres Ouvert International N° 01/2025
 Le 13 Février 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU DANNT Rue Settat -M'Haita Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres International sur offres des prix N° 01/2025 du 13 Février 2025 à 10h pour : Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 1733 du PK 0+000 au PK 10+000 sur une longueur de 10 Km, Province de Taroudannt.
 Le dossier d'appel d'offres ouvert International doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
 * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 24 455 756, 40 dhs (Vingt Quatre Million Quatre Cent Cinquante Cinq Mille Sept Cent Cinquante Six dirhams et 40 Cts)
 * Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 300 000,00 dhs (Trois Cent Mille dirhams)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 235/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH CAIDAT OULED ZMAM COMMUNE OULED ZMAM
 Avis d'appel d'offres ouvert National N° :02/2025
 Le 12/02/2025 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National sur offres de prix pour :
 Achat de Matériel et Mobilier de Bureau pour Equiper La Salle de Réunion à La Commune Ouled Zmam Province Fquih Ben Salah
 -Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des Marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
 -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 165780,00 Dhs (Cent Soixante-Cinq Mille Sept Cent Quatre-Vingts Dirhams,00 Centimes TTC).
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3315,00 Dhs (Trois Mille Trois Cent Quinze Dirhams,00 Centimes).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 33 et 34 du décret N°2.22.431 relatifs aux Marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics: www.Marchéspublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH CAIDAT OULED ZMAM COMMUNE OULED ZMAM
 Avis d'appel d'offres ouvert National N° :03/2025
 Le 12/02/2025 à 12 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National sur offres de prix pour :
 Achat de Matériel Electrique et Electronique Pour Equiper Une Salle De Réunion à La Commune Ouled Zmam Province Fquih Ben Salah.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des Marchés publics (WWW.marchespublics.gov.ma).
 -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 98532,00 Dhs (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-deux Dirhams,00 Centimes TTC).
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1970,00 Dhs (mille neuf cent soixante-dix Dirhams,00 Centimes).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 33 et 34 du décret N°2.22.431 relatifs aux Marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics : www.Marchéspublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 237/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA SECRETARIATGENERAL
 DDM

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT d'appel d'offres ouvert national N° 16/2024/BG

Le Gouverneur de la Province de Khénifra informe le public que des modifications sont apportées au dossier d'appel d'offres n° 16/2024/BG relatif aux : **Travaux d'aménagement du bâtiment de la Division de l'Action Sociale au siège de la Province de Khénifra**, publié dans les journaux :

- Libération n° 10402 du 03/01/2025
- Al Itihad Al kchtinki n°13929 du 03/01/2025

Lesdites modifications concernent :

- La date d'ouverture des plis qui est reportée au **05/02/2025 à 10 heures** au lieu du 29/01/2025 à 10 heures.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est rectifiée à la somme de : **1 497 090,00 (Un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-dix Dirhams) TTC.**
- Le bordereau des prix-détail estimatif.
- Le descriptif technique des prix.

Le reste inchangé.

Ces modifications ont été apportées au dossier de consultation téléchargeable au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N° 236/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M.P
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE
N°2/INDH/5/2025

Le 11/02/2024 à 10heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du budget, marchés et des ressources humaines de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte pour la conception et le suivi des travaux de construction d'un centre d'éducation et de formation féminin à la Commune Oulad M'rah- Province de Settat. Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré du service marchés publics de la division du budget, marchés et des ressources humaines de la Province de Settat service des marchés(Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat), ou téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :Un million huit cent mille dirhams Hors taxes (1.800.000,00 DH H.T).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat) ;

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le : 04/02/2025 à 11 heures 30 mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale.

Le 10/02/2025 à 10heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale.

N° 239/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M.P
AVIS DE LA
CONSULTATION

ARCHITECTURALE
OUVERTE
N°1/INDH/5/2025

Le 11/02/2025 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte pour la conception et le suivi des travaux de construction d'un centre pour les enfants autistes à la Commune de Ben Ahmed - Province de Settat.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré du service des marchés publics de la Division du budget, marchés et Ressources humaine de la province de settat sis à Quartier administratif avenue Hassan II Ville de Settat ou téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :Deux millions trois cent mille dirhams hors taxes(2.300.000,00DH HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureaux des marchés publics de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat) ;

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le : 04/02/2025 à 11 heures 30 mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale.

N° 240/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORÊTS
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'AGRICULTURE DE

MEKNES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
01/2025/DPA/22
Séance publique

Le Treize Février deux mille vingt cinq à dix heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes (DPAM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix, pour : ACQUISITION RUCHES PEUPLES, RUCHES VIDES HAUSSES ET MATERIEL APICOLE AU PROFIT DES CO-OPERATIVES APICOLES A SIDI ABDELLAH AL KHAYAT (PROJET AGRICULTURE SOLIDAIRE). Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de un million deux cent vingt cinq mille dirhams (1 225 000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt quatre mille dirhams (24 000,00dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n°2-22-431du Chaabane 1444(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 241/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-
MASSA

DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 02/2025/CHPTATA
(Séance publique)

Le 12/02/2025 à 09h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX INSTALLEES AU SERVICE BLOC OPERATOIRE DU CENTRE

HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Tata, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 Dhs (Huit mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 446 520dh/ Quatre cent quarante six mille cent vingt Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 242/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-
MASSA

DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 03/2025/CHPTATA
(Séance publique)

Le 12/02/2025 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX INSTALLEES AU SERVICE RADIOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre hospitalier Provincial de Tata, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 Dhs (Cinq mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 292 320 Dhs/ deux cent quatre vingt deux mille trois cent vingt dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 243/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-
MASSA

DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 04/2025/CHPTATA
(Séance publique)

Le 13/02/2025 à 09h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX INSTALLEES AU SERVICE RADIOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre hospitalier Provincial de Tata, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 500,00 Dh (Deux mille cinq cent Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 141 120Dhs (Cent quarante et un mille cent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 244/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE
LA SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
REGION SOUSS-
MASSA

DELEGATION
PROVINCIAL DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 05/2025/CHPTATA
(Séance publique)

Le 13/02/2025 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX INSTALLEES AU SERVICE MATERNITE DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre hospitalier Provincial de Tata, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 Dh (Quatre Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 201 600Dhs (Deux cent et un mille six cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 245/PA

- NADOR DES COMPTES - CONSTITUTION

1/ Aux termes d'un ASSP en date du 09/01/2025 à DRIOUCH, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION : - CASA LURA - SARL
OBJET SOCIAL :
• IMPORTATION ET DISTRIBUTIONS DES PRODUITS COSMETIQUES ET HYGIENE CORPORELLE ET BIOCIDES
• MD EFFECTUANT IMPORT EXPORT
SIEGE SOCIAL: HAY EL AMAL EL GHERBI 02, DRIOUCH.
DUREE: 99 ans.
CAPITAL: Fixé à 100.000,00 dhs
"MR. HAMMOUCH IBRAHIM...500 parts
"MR. EL GHIFARI ABDELAZIZ...500 parts
GERANCE: Confiée à MR. HAMMOUCH IBRAHIM & MR. EL GHIFARI ABDELAZIZ.
EXERCICE SOCIAL: Du 1er Janvier au 31 décembre.
BENEFICES: 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T. 1ère instance de Driouch, Le 13/01/2025, N° 02 et Registre de Commerce N° 903.
POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION
N° 246/PA

" CHEZ ZEN LUXE" SARL AU
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 23/12/2024, il a été constitué une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : - INSTITUT DE BEAUTE, D'ESTHETIQUE, LA COIFFURE SOINS DU CORPS, DU VISAGE, VENTE DE PRODUITS DE PARFUMERIE, COSMETIQUE, TOUT PRODUITS DE BEAUTE.
Siège Social : 64 Rue Abdellah El Mediouni Etage 1 Appartement 2, Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 100 parts de 1000 dirhams :
Mme FATIMA ZAHRA EL ALIFI.
Gérance : Mme FATIMA ZAHRA EL ALIFI, gérante unique pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué

au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 10/01/2025 sous le N° 952552 et RC N° 656479.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 247/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SETTAT CERCLE BEN AHMED CHAMALIA COMMUNE LAKHZAZRA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL MARCHÉ N° : 01/ LAKHZAZRA/2025
Le 13/02/2025 à 12 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la COMMUNE LAKHZAZRA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet : L'ACQUISITION DE CAMION BENNE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LAKHZAZRA - PROVINCE DE SETTAT.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 8 000,00 Dirhams (Huit mille Dirhams 00 Centimes TTC). L'estimation des coûts des prestations est fixé comme suit : 890 000,00 dhs TTC (Huit cent quatre vingt dix mille Dirhams 00 Centimes TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatifs aux marchés publics.
Les plis des concurrents sont envoyés exclusivement par voie électronique dans le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 (23 juillet 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
Conformément à l'article 37 du décret n° 2-22-431 précité les soumissionnaires doivent présenter

des prospectus, notices ou autres documents techniques doivent être déposés au bureau des marchés de la commune de LAKHZAZRA, au plus tard le 12/02/2025 à 12 heures.
N° 248/PA
Royaume Du Maroc
Ministre de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
- Au rabais ou à majoration -
N° : 05/INV/2025 (Séance publique)
Le 11/02/2025 à 10H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Inane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national - Au rabais ou à majoration - ayant pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant MOHAMED V relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante quatre dirhams quatre vingt centimes (3 913 954,80 DH TTC).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 78 200,00 DH (Soixante dix huit mille deux cents dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 249/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berrechid	Casa-Grais	Casa voyageurs	Ain Sebaa	Mohammed VI	Rabat Agdal	Rabat Ville	Safi	Safi Talmouh	Bordj	Sidi Slimane	Sidi Tamez	Widjane et anna	Meknes	Selma agout	Ain Senglat	Fes	
دفع القطار	مراكش	بنجورج	سطات	برشيد	كاسا-غريس	كاسا مسافرين	عين سبوع	محمد السادس	الرباط العبدل	الرباط العبدل	سافي	سافي تالمو	بورج	سيدي سليمان	سيدي تامع	ويجانة و اننا	مكناس	سليما اغوت	عين سغلات	فاس	
375 *																					
380						5:40	5:40	5:55	6:01	6:07	6:47	6:52	7:08	7:25	7:44	7:58	8:08	8:47	9:07	9:27	9:28
385						6:40	6:40	6:55	7:01	7:07	7:47	7:52	8:13	8:30	8:49	9:05	9:16	9:55	10:06	10:17	10:25
400 *	4:50	5:35	6:20	6:58	7:21	7:30	7:30	7:45	8:21	8:27	8:57	9:01	9:12	9:35	9:51	10:00	10:39	10:59	11:19	11:25	11:25
402	5:50	6:35	7:20	7:58	8:21	8:30	8:30	8:45	9:21	9:27	9:57	10:01	10:12	10:35	10:51	11:00	11:39	11:59	12:19	12:24	12:25
340						8:50	8:50	9:05	9:11	9:17	10:07	10:11	10:22	10:45	11:01	11:10	11:49	12:09	12:29	12:34	12:35
406	7:50	8:35	9:20	9:58	10:21	10:30	10:30	10:45	11:21	11:27	11:57	12:01	12:12	12:35	12:51	13:00	13:39	13:59	14:19	14:24	14:25
342						11:30	11:30	11:45	11:51	11:57	12:47	12:51	13:02	13:25	13:41	13:50	14:29	14:49	15:09	15:14	15:15
410	9:40	10:25	11:10	11:48	12:11	12:20	12:20	12:35	13:11	13:17	13:47	13:51	14:02	14:25	14:41	14:50	15:29	15:49	16:09	16:14	16:15
412	10:50	11:35	12:20	12:58	13:21	13:30	13:30	13:45	14:21	14:27	14:57	15:01	15:12	15:35	15:51	16:00	16:39	16:59	17:19	17:24	17:25
414	11:50	12:35	13:20	13:58	14:21	14:30	14:30	14:45	15:21	15:27	15:57	16:01	16:12	16:35	16:51	17:00	17:39	17:59	18:19	18:24	18:25
416	12:50	13:35	14:20	14:58	15:21	15:30	15:30	15:45	16:21	16:27	16:57	17:01	17:12	17:35	17:51	18:00	18:39	18:59	19:19	19:24	19:25
418	13:50	14:35	15:20	15:58	16:21	16:30	16:30	16:45	17:21	17:27	17:57	18:01	18:12	18:35	18:51	19:00	19:39	19:59	20:19	20:24	20:25
420	14:50	15:35	16:20	16:58	17:21	17:30	17:30	17:45	18:21	18:27	18:57	19:01	19:12	19:35	19:51	20:00	20:39	20:59	21:19	21:24	21:25
422	15:50	16:35	17:20	17:58	18:21	18:30	18:30	18:45	19:21	19:27	19:57	20:01	20:12	20:35	20:51	21:00	21:39	21:59	22:19	22:24	22:25
424	16:50	17:35	18:20	18:58	19:21	19:30	19:30	19:45	20:21	20:27	20:57	21:01	21:12	21:35	21:51	22:00	22:39	22:59	23:19	23:24	23:25
426	17:50	18:35	19:20	19:58	20:21	20:30	20:30	20:45	21:21	21:27	21:57	22:01	22:12	22:35	22:51	23:00	23:39	23:59	24:19	24:24	24:25
428						21:25	21:25	21:40	22:06	22:12	22:42	22:46	22:57	23:20	23:36	23:45	24:24	24:44	25:04	25:09	25:10
430						22:25	22:25	22:40	23:06	23:12	23:42	23:46	23:57	24:20	24:36	24:45	25:24	25:44	26:04	26:09	26:10
432						23:25	23:25	23:40	24:06	24:12	24:42	24:46	24:57	25:20	25:36	25:45	26:24	26:44	27:04	27:09	27:10
434						24:25	24:25	24:40	25:06	25:12	25:42	25:46	25:57	26:20	26:36	26:45	27:24	27:44	28:04	28:09	28:10
436						25:25	25:25	25:40	26:06	26:12	26:42	26:46	26:57	27:20	27:36	27:45	28:24	28:44	29:04	29:09	29:10
438						26:25	26:25	26:40	27:06	27:12	27:42	27:46	27:57	28:20	28:36	28:45	29:24	29:44	30:04	30:09	30:10
440						27:25	27:25	27:40	28:06	28:12	28:42	28:46	28:57	29:20	29:36	29:45	30:24	30:44	31:04	31:09	31:10
442						28:25	28:25	28:40	29:06	29:12	29:42	29:46	29:57	30:20	30:36	30:45	31:24	31:44	32:04	32:09	32:10
444						29:25	29:25	29:40	30:06	30:12	30:42	30:46	30:57	31:20	31:36	31:45	32:24	32:44	33:04	33:09	33:10
446						30:25	30:25	30:40	31:06	31:12	31:42	31:46	31:57	32:20	32:36	32:45	33:24	33:44	34:04	34:09	34:10
448						31:25	31:25	31:40	32:06	32:12	32:42	32:46	32:57	33:20	33:36	33:45	34:24	34:44	35:04	35:09	35:10
450						32:25	32:25	32:40	33:06	33:12	33:42	33:46	33:57	34:20	34:36	34:45	35:24	35:44	36:04	36:09	36:10
452						33:25	33:25	33:40	34:06	34:12	34:42	34:46	34:57	35:20	35:36	35:45	36:24	36:44	37:04	37:09	37:10
454						34:25	34:25	34:40	35:06	35:12	35:42	35:46	35:57	36:20	36:36	36:45	37:24	37:44	38:04	38:09	38:10
456						35:25	35:25	35:40	36:06	36:12	36:42	36:46	36:57	37:20	37:36	37:45	38:24	38:44	39:04	39:09	39:10
458						36:25	36:25	36:40	37:06	37:12	37:42	37:46	37:57	38:20	38:36	38:45	39:24	39:44	40:04	40:09	40:10
460						37:25	37:25	37:40	38:06	38:12	38:42	38:46	38:57	39:20	39:36	39:45	40:24	40:44	41:04	41:09	41:10
462						38:25	38:25	38:40	39:06	39:12	39:42	39:46	39:57	40:20	40:36	40:45	41:24	41:44	42:04	42:09	42:10
464						39:25	39:25	39:40	40:06	40:12	40:42	40:46	40:57	41:20	41:36	41:45	42:24	42:44	43:04	43:09	43:10
466						40:25	40:25	40:40	41:06	41:12	41:42	41:46	41:57	42:20	42:36	42:45	43:24	43:44	44:04	44:09	44:10
468						41:25	41:25	41:40	42:06	42:12	42:42	42:46	42:57	43:20	43:36	43:45	44:24	44:44	45:04	45:09	45:10
470						42:25	42:25	42:40	43:06	43:12	43:42	43:46	43:57	44:20	44:36	44:45	45:24	45:44	46:04	46:09	46:10

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain Senglat	Selma agout	Meknes	Widjane et anna	Sidi Tamez	Sidi Slimane	Sidi youssef	Bordj	Safi Talmouh	Safi	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammed VI	Ain Sebaa	Casa voyageurs	Casa-Grais	Berrechid	Settat	Benguerdj	Marrakech
دفع القطار	فاس	عين سغلات	سليما اغوت	مكناس	ويجانة و اننا	سيدي تامع	سيدي سليمان	سيدي يوسف	بورج	سافي تالمو	سافي	الرباط العبدل	الرباط العبدل	محمد السادس	عين سبوع	كاسا مسافرين	كاسا-غريس	برشيد	سطات	بنجورج	مراكش
376																					
381	9:20			9:20		9:50	9:50	10:00	10:05	10:10	10:50	10:55	11:00	11:05	11:10	11:20	11:30	11:40	11:50	12:00	12:05
386	10:20			10:20		10:50															

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

DÉFROQUE	BRUISS-EMENT	NEIGE	OLIFANT EN DUO	ELLE ENDORT EN AFRIQUE	EN MARCHÉ	LAMPE ELLE ET LUI	PIGE EN APNÉE	PERSONNE EXTERIEURE
PRÉDICTIONS			SILENCE	CARDIN-AUX	DRAME NIPPON	RÂPER SUPPLIA	NÉON SUBITE	À PEÏNE FAITES
RAPACE CLÉBARDS								
ENTRÉES DE VAISSEAUX					RUSTA-LIP			
LETTRES DE CONAN			MALHEUR ASSOMÉ					
BOIS DUR				PORTION DE COURBE	APPARENCE	CUBE		CE QU'IL FAUT
CUBE		MARSU-PIAL TALUS				EN BASALTE NOTE		
HOMME D'ÉTAT CHINOIS			EN RODAGE ARTICLE		LITHIUM PINGRE		LIQUIDE	
ADOUCCISSANTS								
RELÈVE				QUARTIER DE KABOUL		ROULÉE		
LA FIN DES MARICOTS			CONNU		RÈGLE PLATE		LETTRES D'EZRA	

Jeux & Loisirs

Solution mots flechés d'hier

ACTÉRIE	A	ANOU OU CATION	E	LEASSE BRACOUR MALE	C	COLETTES ENFER AU PÉRIE	ENPIET	A	SUP	M	PRODUIT D'UNE VÉHICULE
VIENT CHOUÏ ET BIC	S	I	M	O	U	N	ALLÉ, BARRIÈRE PARRIÈRE	M	A	I	L
TRÉPÉ-RIANCE	S	O	B	R	I	E	T	E	D	Y	
UNE SAUVAGE	O	N	A	G	R	E	NOIR				
L	I	R	I	A	M	E	T	I			
LITON PERCÉS	F	O	R	E	S	O	A	R	C		
I	F	A	S	E	N	T	E	S			
ENFER PLANTÉ	E	R	S	E	C	A	R	T	A		
GROUPE L'ÉCOLE	A	C	A	N							
P	E	R	S	O	N	N	A	L	I	T	E
ENFER PLANTÉ	P	E	L	L	A	R	O				
A	U	T	I	S	M	E	L	A	R	D	
EFFICACE	D	E	F	A	I	L	L	A	N	T	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouzab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafly
Mourad Tabet
Walid Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Asma Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sab (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkardoussi Elmardi

Révision
Abdelouezim Werrach

Secréariat
Aasma Tabaa

Photographe
Ahmed Laanaki

Correspondants
Ahmadou El Karab (Labyoune)
Abdelali Khallaf (Essouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahouas
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Anzi
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Moussa El Youssefi
Louiza Raghbadi
Lotifa Mouab
Bila Ait Dherman
Sihem Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRES
Dossier de presse
130/64

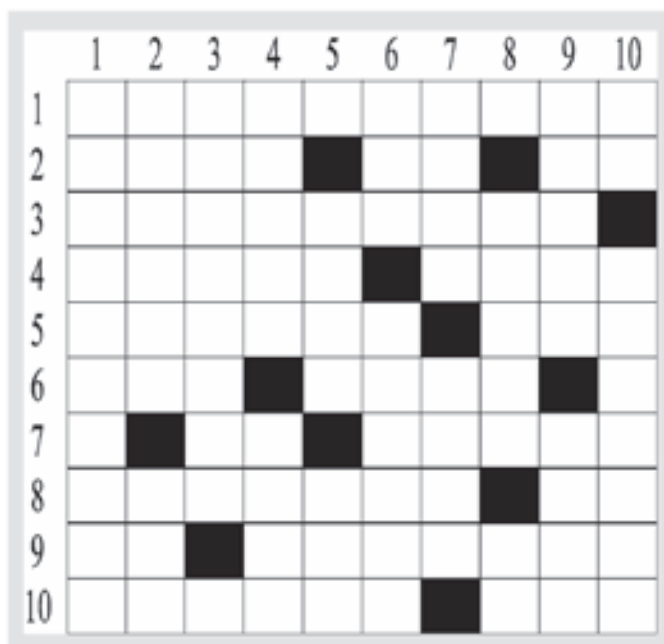
Site web
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Conséquence directe
- 2- Un qui est passé – Renvoi – Dans latin
- 3- Langue de Zamenhof
- 4- Promenade – Intenté
- 5- Avertir – Trois sur quatre
- 6- Défini – Enchanté
- 7- Forme d'en – Hériter
- 8- Entre les roues – Eclor
- 9- Amon – Fugue musicale
- 10- Amidonné – Premier mot du Coran

VERTICALEMENT

- 1- Bague à armoires
- 2- Désœuvrée – Ce drôle d'oncle !
- 3- Rounds
- 4- Lisières – Pari
- 5- Bramer – Abréviation de commerce
- 6- Attacha – Biffure
- 7- Attaché à un autre organe – Blessé
- 8- Deux font soigné – Thallium
- 9- Moque – Sou du Pérou
- 10- Personnel - Portes

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			9	1	4			
	1	2		7	5	9		
		6	4	3			8	
	9							7
7		5	9	6	8	2		3
8							9	
	2		8	6	1			
		4	2	1		3	7	
		9	7	5				

Moyen

		1	3					9	
9			6		7			5	4
	7	2		4					
					2			7	9
	2							8	
1	3		4						
				5		7	2		
3	1		2		8				5
	4				3	9			

Difficile

			9		7	3	8	
	3				4	5		
		9		2				
		8	4			3		
		6	1		7			
	2		6		1			
			3		6			
		4	5				9	
	6	3	4		8			

Expert

			7	9	4			1	
					1	8			
7								3	
			2					4	6
5									7
1	7				3				
	1								2
		8	9						
	4		1	6	5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	1	7	5	9	2	8	3	4
4	8	5	6	3	1	2	9	7
9	3	2	7	8	4	5	1	6
2	7	1	4	6	8	3	5	9
5	6	9	3	2	7	1	4	8
8	4	3	1	5	9	6	7	2
3	9	6	2	4	5	7	8	1
7	2	8	9	1	3	4	6	5
1	5	4	8	7	6	9	2	3

Moyen

8	6	9	4	1	3	5	7	2
3	1	2	8	7	5	4	6	9
4	5	7	9	2	6	1	3	8
9	7	6	3	8	4	2	1	5
5	8	1	6	9	2	7	4	3
2	4	3	1	5	7	8	9	6
1	2	5	7	3	9	6	8	4
7	9	4	2	6	8	3	5	1
6	3	8	5	4	1	9	2	7

Difficile

1	8	2	9	7	6	5	3	4
6	7	3	2	5	4	9	8	1
9	4	5	3	1	8	6	7	2
8	1	9	6	3	2	7	4	5
5	6	4	1	9	7	8	2	3
3	2	7	8	4	5	1	6	9
7	5	1	4	8	3	2	9	6
2	3	8	5	6	9	4	1	7
4	9	6	7	2	1	3	5	8

Expert

7	3	2	6	5	1	4	8	9
4	8	6	2	9	3	1	5	7
1	9	5	8	7	4	6	3	2
8	6	7	5	4	2	3	9	1
5	1	9	3	8	6	2	7	4
3	2	4	9	1	7	8	6	5
2	4	8	7	6	5	9	1	3
9	5	3	1	2	8	7	4	6
6	7	1	4	3	9	5	2	8

Portrait



Joe Biden

Le vieil homme et l'Amérique

Il voulait défier l'âge et écartier Donald Trump à jamais, mais Joe Biden, qui rendra lundi le pouvoir à son pire ennemi, a fini par incarner l'impuissance face à la vieillesse comme face au populisme.

A 82 ans, le démocrate en est réduit à espérer que le temps, qui a joué si cruellement contre lui, jette au fil des ans une lumière plus favorable sur son unique mandat.

"A votre tour de monter la garde", a-t-il lancé mercredi à ses compatriotes, en s'inquiétant de voir tomber l'Amérique aux mains d'une "oligarchie" dominée par les magnats de la tech.

Seulement 36% des Américains portent un regard positif sur la présidence du natif de Scranton, une ville ouvrière de Pennsylvanie (est), selon un sondage publié mercredi par la chaîne CNN.

En 2019, Joe Biden avait assuré que Donald Trump "resterait dans l'histoire comme une aberration passagère".

C'est pourtant son mandat qui fait aujourd'hui figure d'anomalie, ou d'ultime hoquet d'une époque révolue, face aux violentes mutations sociales, culturelles et

économiques de l'Amérique.

Il se voit même reprocher d'avoir favorisé le "comeback" du milliardaire de 78 ans par son obstination à briguer un second mandat, jusqu'à ce qu'il cède la place en catastrophe à la vice-présidente Kamala Harris l'été dernier.

En lançant sa campagne de réélection au printemps 2023, Joe Biden faisait cet aveu désarmant: "Si j'essaie de deviner quel âge j'ai, je n'arrive même pas à dire le chiffre. Cela n'imprime pas."

Ce qui a bien "imprimé", en revanche, ce sont ses gaffes à répétition, son élocution de plus en plus embrouillée et sa démarche chaque jour plus raide.

Ce fervent catholique se sentait investi d'une mission presque plus spirituelle que politique: sauver l'"âme" d'un pays tourmenté.

Moqué enfant pour son bégaiement, "Joey" s'en débarrasse seul en récitant de la poésie. "Ne te prosterne jamais, ne plie jamais, ne cède jamais", lui répète sa mère, fière descendante d'immigrés irlandais.

Il se lance en politique pendant la guerre du Vietnam. L'étudiant en droit échappe aux combats grâce à des exemptions, le mouve-

ment pacifiste laisse de marbre cet indécrottable modéré.

En 1972, à seulement 30 ans, Joe Biden est élu sénateur démocrate du Delaware (est).

Peu après, sa femme Neilia meurt dans un accident de voiture avec leur fille encore bébé. Leurs deux garçons Beau et Hunter sont blessés mais survivent.

Avec la professeure d'anglais Jill Biden, épousée en secondes noces et mère de sa fille Ashley, il affronte la mort en 2015 de son aîné adoré, Beau, d'un cancer du cerveau. Puis le couple, extrêmement soudé, s'efforce de soutenir Hunter, aux prises pendant des années avec l'alcool et le crack et empiété dans plusieurs affaires judiciaires.

De ces drames, Joe Biden a tiré une capacité d'empathie incontestable et une résilience peu commune. Il fallait ça pour se lancer quatre fois à la conquête de la Maison Blanche: en 1988, 2008, 2020 et 2024.

Il aura réussi une seule fois, battant Donald Trump après une campagne en mode mineur pour cause de Covid-19.

Le 46e président des Etats-Unis a jugulé la pandémie, relancé l'économie, re-

noué les alliances internationales. Il a lancé d'immenses projets de transition énergétique, de réindustrialisation et d'infrastructures, léguant à son successeur et prédécesseur une conjoncture robuste.

Mais le chaotique retrait militaire d'Afghanistan à l'été 2021 a très vite ébranlé son mandat. Puis une forte poussée d'inflation a envoyé sa popularité par le fond.

Ni l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, à laquelle il a réagi en orchestrant le soutien occidental, ni son soutien inconditionnel à Israël dans la guerre à Gaza, à partir de 2023, n'ont réussi à corriger l'impression de faiblesse donnée par le président octogénaire.

Donald Trump l'a exploitée sans pitié, se posant en seul rempart face à ce qu'il décrit comme le "déclin" de la première puissance mondiale.

Après le coup de massue de la victoire du milliardaire républicain, le 5 novembre, Joe Biden a mené une transition parfaitement civile avec un adversaire qu'il avait traité de danger pour la démocratie, s'efforçant d'incarner jusqu'au bout une certaine idée de la droiture et de la dignité.

”

A 82 ans, le démocrate en est réduit à espérer que le temps, qui a joué si cruellement contre lui, jette au fil des ans une lumière plus favorable sur son unique mandat

Le 1er décembre, le président sortant a pourtant pris le risque de saper l'image qu'il espère laisser au soir d'un demi-siècle en politique. Revenant sur sa parole, il a accordé in extremis à son fils Hunter, aux prises avec la justice, une grâce présidentielle étendue.

"Pour moi, la famille c'est tout", a-t-il lâché mercredi en faisant ses adieux au pays.

Sport

Le Raja joue sa dernière chance en LDC

Sorties peinardes pour l'ASFAR et la RSB



Le Raja de Casablanca, qui commence à se ressaisir après un début de compétition décevant, jouera sa dernière chance en Ligue des champions d'Afrique de football (LDC), en recevant au titre de la sixième et ultime journée du groupe B l'AS Maniema, alors que l'AS FAR, déjà qualifiée pour les quarts de finale, ira chercher la première place chez Mamelodi Sundowns.

En Coupe de la CAF, la Renaissance de Berkane aura un week-end tranquille, ayant d'ores et déjà poinçonné son ticket pour le tour suivant

en tant que leader de son groupe.

Troisièmes avec 5 points, à trois unités du deuxième, le Mamelodi Sundowns (8 pts), les Verts n'ont pas leur destin en main: Acculés à la victoire à domicile contre le club congolais, ils auront quand même besoin d'un succès de l'AS FAR en Afrique du Sud, pour pouvoir aspirer à accompagner les Militaires en quart de finale.

Mais ce n'est pas tout: même dans ce cas de figure, le Raja, qui serait alors à égalité de points avec le Mamelodi Sundowns, doit jouer sur la différence de but qui penche actuellement en

faveur des Sud-africains, affichant +1 contre -2 pour le club marocain.

A rappeler que selon le règlement de la compétition, en cas d'égalité de points entre deux équipes, au terme des matches de groupe, elles seront départagées, dans l'ordre, selon le plus grand nombre de points obtenus lors des rencontres entre les deux équipes concernées, la meilleure différence de buts lors des rencontres entre les deux équipes, le plus grand nombre de buts marqués en déplacement dans les rencontres directes entre elles, la différence de buts sur l'ensemble des parties disputées dans le groupe et le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des matches de groupe. Enfin, un tirage au sort est prévu pour départager les deux équipes.

Le Raja et le Mamelodi Sundowns comptant, chacun, une victoire à domicile dans leurs confrontations directes, avec le même score (1-0), le premier critère qui les départagerait serait donc la différence de buts sur l'ensemble des parties disputées dans le groupe.

Au-delà des chiffres, la mission du Raja semble délicate dans un groupe très serré, avec une moyenne de 1,7 but par match (17 buts en 10 matches), un écart de but ne dépassant pas 2 -à mettre à l'actif de l'AS FAR vainqueur du Raja et de l'AS Maniema (2-0)- et un bilan de 5 matches nuls sur l'ensemble des dix rencontres jouées.

Leur adversaire du jour, l'AS Maniema, même s'il est lanterne rouge (3 pts), a montré lors de cette phase de groupe le visage d'une équipe accrocheuse, capable de surprendre à n'importe quel moment du match. Il totalise

d'ailleurs trois matches nuls contre deux défaites. Mais cette équipe est souvent trahie par son manque d'expérience, notamment au finish. Le dernier match des Congolais face au Mamelodi Sundowns en est la démonstration parfaite: menant au score dès la 39ème minute du jeu, ils ont longtemps résisté avant de subir la loi des Sud-africains aux dix dernières minutes, encaissant deux buts (82è et 90è+5).

De son côté, l'AS FAR, leader avec 9 points et déjà assurée de sa qualification, aura pour principale mission de préserver une première place du groupe qui lui garantirait (en théorie) un quart de finale clémente. Contre des Sud-africains intraitables chez eux, les Militaires sont appelés à la prudence, surtout qu'ils ont plus d'une option pour arriver à leur fin. Les deux rencontres de ce groupe se joueront dimanche à 17h00 (GMT+1).

En Coupe de la CAF, la Renaissance de Berkane, leader avec 13 points, reçoit, dimanche à 20h00, Stellenbosch FC, deuxième avec 9 unités, dans un match sans enjeu pour les deux équipes, déjà assurées d'être présentes en quart de finale.

La partie aura des allures de match de gala, qui pourrait être relevé par un esprit revanchard des Sud-africains, largement battus chez eux par les Oranges 1-3 (2ème journée), ou par la volonté des Berkanis de confirmer leur domination, surtout qu'ils jouent sans pression. Reste à savoir si les calculs du championnat national, dont le classement est dominé par la RSB, pousseraient Mouine Chaabani à ne pas forcer sur la pédale, en prévision d'un duel à haut risque contre l'AS FAR, jeudi prochain.

Championnat D2

La Botola Pro D2 de football abordera ce week-end les péripéties de la 15ème journée dont le programme se décline comme suit :

Samedi à 15h00
OCK-SM
RAC-CAK
WAF-KAC
USYM-KACM
Dimanche à 15h00
CJBG-USMO
JSM-OD
MCO-CAYB
RBM-RCOZ

Assemblée

La Fédération Royale marocaine de polo tiendra son assemblée générale ordinaire au titre de la saison 2024, le 22 janvier au Polo Club Souissi de la Garde Royale à Rabat.

Cette assemblée générale, qui débute à 16h00, sera consacrée à la communication du procès-verbal de l'assemblée au titre de la saison précédente et la lecture et l'approbation des rapports moral et financier, indique un communiqué de la Fédération.

Cette réunion connaîtra également l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Botola Pro D1 : RSB-ASFAR, une affiche décalée à la fin du mois

La Botola Pro D1 de football se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la 19ème journée dont deux rencontres sont programmées jeudi prochain. Sachant que le bal de cette manche devait être ouvert vendredi par le match CODM-MAT.

Le match au sommet de cette 19e journée sera indubitablement le choc entre la Renaissance Berkane, leader du classement avec 39 points et l'AS FAR (4e, 30 pts), après que les deux équipes ont montré leur forte volonté de remporter le titre.

Les Oranges, qui jouent à domicile le 30 janvier en raison de leur engagement sur la scène africaine, tout comme les Militaires, auront l'opportunité de creuser l'écart en tête face à l'AS FAR qui vise à le réduire et enflammer ainsi la compétition pour le sacre.

Le FUS Rabat (6e, 29 pts), gonflé à bloc après ses quatre victoires consécutives, sera en déplacement chez

l'Ittihad Tanger (12e, 19 pts) afin de confirmer sa bonne forme et se rapprocher davantage de la tête du classement, alors que l'équipe de la ville du Détroit ambitionne de se racheter pour s'éloigner de la zone de danger.

Le Chabab Mohammedia, lanterne rouge avec 3 points, accueillera la surprise de cette saison, la Renaissance Zemamma (2e, 34 pts). La RCAZ aura, certes, les faveurs des pronostics, mais le Chabab qui cherche toujours sa toute première victoire en Botola cette saison devra faire montre d'un sursaut d'orgueil s'il ne veut pas quitter la première division prématurément.

Dans un autre match tout aussi important, l'Union Touarga (13e, 19 pts), qui espère mettre un terme à son bilan négatif avec une dernière victoire qui remonte à la 12e journée contre l'Ittihad Tanger (3-1), recevra la JS Soualem (10e, 21 pts), avec l'ambition de se relancer en championnat.

Les autres matchs de la journée mettront aux prises le Hassania Agadir au Maghreb Fès, le Wydad Casablanca au Difaa El Jaïdia et le Raja Casablanca à l'Olympic Safi le 30 janvier.

Programme

Samedi
(16h00) IRT-FUS
(18h00) SCCM-RCAZ
(20h00) Union Touarga - JS Soualem

Dimanche
(15h00) HUSA-MAS
(18h00) DHJ-WAC

Jeudi 30 janvier
(18h00) RCA-OCS
(20h00) RSB-ASFAR

NB : Le match CODM-MAT devait être disputé vendredi.

Les U15 en stage de préparation à Maâmora

La sélection nationale U15 de football effective, jusqu'au 20 janvier, un stage de préparation au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora (banlieue de Salé), indique la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

A cet effet, 20 joueurs prennent part à ce stage qui servira de préparation pour les prochaines échéances.

Voici la liste des joueurs convoqués: Nabil Chahid, Hamza Jabrane, Zaid En Nadori, Hi-

cham Ghrida et Jad Jamila (Centre fédéral de formation de Saïdia), Saïd Djaji, Anouar Ambarki, Nouh Ghazbouri, Adam Mzoudi, Mohamed Réda Souni, Mohamed Amine Laghmaid, Yahya Kharbouch, Réda Allah Lakouiri, Yahya El Hzoumiri, Mouad Tayro et Saïd Boudi (Centre fédéral de formation de Béni Mellal), Jaafar Bouyaghroumni, Ismail Ait Taleb, Youssef Hamdi et Amine Bakkarri (Centre fédéral de formation de Casablanca)



Au Bénin, les femmes, "piliers incontournables" des célébrations des Vodun Days

Vêtue de blanc et rose, Deborah Bossou, 25 ans, alterne chant et danse aux côtés d'autres fidèles dans le couvent Sakpata Zoungbodji à Ouidah, dans le sud du Bénin, pendant les fêtes annuelles du vaudou.

"Cette religion, cette culture, le vaudou, a une grande place dans ma vie. C'est pour cela qu'il était important que je sois là", explique en souriant la jeune femme, parée d'un long collier de perles blanches et de bracelets de la même couleur.

Lors de cet événement annuel sur trois jours célébrant l'héritage spirituel et culturel du Bénin, les femmes sont souvent mises à l'honneur lors des rites et des rencontres entre les responsables vodun (appellation locale pour le vaudou) avec le public.

Elles sont présentées comme les gardiennes de la transmission spirituelle et de la préparation des rituels du vaudou, cette pratique animiste fondée sur les forces de la nature et le lien avec les ancêtres.

Les Vodun Days, l'appellation qu'a prise cette célébration annuelle en 2024, attirent chaque année début janvier des milliers de personnes venant des quatre coins du monde à Ouidah, berceau du

culte vaudou.

"Sans les femmes au-devant de la scène et en coulisses, il n'y a pas de Vodun days, ni de vaudou. Elles sont des piliers incontournables", déclare à l'AFP Dah Adoko Gbèdiga, président de l'Union des associations et organisations des religions endogènes du Bénin (UAORÉB).

"Nous pouvons le comprendre juste en observant ce qui se passe à l'instant autour de nous", poursuit l'homme âgé de 68 ans, confortablement assis sur une chaise aux abords du temple Python où des dizaines de fidèles vaudou sont rassemblés, sous le regard des touristes.

Plusieurs femmes entrent en transe pour incarner Thron, une divinité qui représente le bonheur parfait et la richesse, tandis que d'autres dansent aux rythmes des tambours joués par des hommes.

"Ce sont les femmes essentiellement qui choisissent les vêtements que l'on va porter pour ce type d'événements. Elles prennent une grande place dans l'organisation des rites, notamment parce qu'elles sont chargées des enseignements et de la transmission des savoirs du vaudou dans les couvents pour les petits et les grands", ajoute Dah Adoko Gbèdiga.



Selon Jean-Michel Abimbola, ministre de la Culture du Bénin, les missions confiées aux femmes dans l'organisation des rites vaudous sont "nombreuses et importantes", mais elles ne peuvent pas toutes être révélées en raison des règles encadrant le vaudou.

"Il y a des secrets qui sont connus uniquement par les personnes comme moi qui ont été initiées. Mais je peux dire que les femmes ont une place centrale

dans le vaudou", indique à l'AFP M. Abimbola lors des festivités.

Pour pouvoir être initié, il est conseillé de se rapprocher des responsables d'adeptes, venus en nombre lors des Vodun Days et qui se distinguent dans la foule par le foulard blanc qu'elles arborent.

"Nous pouvons rendre grâce aux divinités pour ceux qui ne le peuvent pas, et nous sommes aussi des intermédiaires

entre les adeptes et les responsables vaudous", explique l'un d'entre elles, Tassi Kpomegan Gabrielle, 70 ans. Certaines célébrations lors du festival sont dédiées aux divinités féminines telles que Mami Watta et Sakpata, ce qui contribue à renforcer l'importance du rôle de la femme dans le vaudou et dans l'imaginaire collectif.

Celles consacrées à Mami Watta, divinité aquatique qui représente la mère nourricière et l'océan destructeur, a attiré des centaines de personnes sur la plage de Ouidah.

Pour la dignitaire Suzanne Celeste Delaunay Belleville, l'importance de la femme et ses divinités féminines dans le vaudou n'est plus à démontrer.

"La femme est présente à toutes les étapes. Au début, au milieu et à la fin. Même quand ce sont des rites réservés aux hommes, la femme est toujours là", confie-t-elle.

Mais elle déplore un manque de représentation au sein de certaines hautes instances du vaudou, notamment "au niveau des dignitaires où il n'y a pas énormément de femmes", car selon elle, "beaucoup ont été éduquées à rester dans l'ombre, et c'est quelque chose sur lequel il faut encore travailler".

Recettes

Quiche aux crevettes



Ingédients

Pour la pâte:
250 gr farine
120 gr de beurre en morceaux
1 jaune d'oeuf
1/2 c. à café de sucre
1 c. à café de persil séché
1/4 c. à café de cumin
1/2 c. à café de sel
50 ml d'eau froide + ou - selon le besoin
Pour la farce:
200 gr de crevettes surgelées
4 oeufs
40 cl crème fraîche liquide
1 c. à café de persil
1/2 c. à café de curry
1/4 c. à café de gingembre
1/4 c. à café de cumin
Sel poivre
20 gr de gruyère rapé

Préparation :

Préparez la pâte:

Dans le bol du blender, mettre la farine et le beurre en morceaux, mixez

Ajoutez le jaune d'oeuf, le sucre, le sel, le persil et le cumin, mixez encore

Ajoutez l'eau en petite quantité et mixez, jusqu'à ce que la pâte forme une boule (allez-y doucement avec l'eau)

Couvrez la boule de pâte avec du film alimentaire, et laissez au frigo pendant 30 minutes

Étalez la pâte, et foncez un moule à quiche couvert d'un papier de cuisson, piquez à l'aide d'une fourchette, ou alors des moules individuelles.

Cuisez la pâte à blanc pour 10 à 12 minutes

Pour la farce:

Faites revenir les crevettes dans un peu d'huile, pour bien cuire selon votre goût.

Mélangez dans un saladier les oeufs, la crème fraîche, le persil, le gruyère rapé et les épices. Salez et poivrez.

Couvrez les fonds de tarte de crevettes, versez par dessus le mélange d'oeufs

Enfournez pour presque 20 à 30 minutes dans un four préchauffé à 180 °C

Un quart de la faune d'eau douce menacé de disparition

Un quart (24%) de la faune d'eau douce, notamment les crustacés, poissons et insectes, fait face à un "risque élevé d'extinction" en raison de "pressions considérables" comme la pollution, les barrages ou l'agriculture intensive qui affectent leur habitat, conclut mercredi une étude dans Nature.

Les eaux douces, comprenant les rivières, les lacs ou les zones humides, abritent plus de 10% des espèces connues, dont environ un tiers des vertébrés et la moitié des poissons, alors qu'elles représentent moins de 1% de la surface de la Terre.

Cette biodiversité est à la fois très riche et très fragile, alors qu'elle représente un enjeu important pour les moyens de subsistance et le développement économique de "milliards de personnes à travers le monde", ainsi qu'un facteur d'atténuation des effets du changement climatique, soulignent les auteurs de l'étude.

Parmi les 23.496 espèces étudiées, la menace est particulièrement importante pour les décapodes (crevettes, écrevisses, crabes...), dont 30% risquent de s'éteindre, mais les poissons d'eau douce, les tétrapodes (grenouilles, salamandres, reptiles mais aussi oiseaux et mammifères) et les odonates (libellules) sont également en danger, avec respectivement 26%, 23% et 16% de leurs espèces qui risquent l'extinction.

89 espèces d'eau douce ont déjà été confirmées comme éteintes depuis l'an 1.500, et 178 autres sont suspectées de

l'être. "Il y a urgence à agir rapidement si on ne veut pas que d'autres déclinent ou disparaissent à leur tour", alertent les auteurs de l'étude, réclamant "des changements de pratiques dans la gestion" de l'eau douce, prenant davantage en compte la biodiversité.

Ces chiffres pourraient être sous-estimés car, pour un certain nombre (23%) de ces espèces, les informations restent insuffisantes, précise l'étude, qui s'est appuyée sur la base de données et la méthodologie de la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Les dangers sont divers: 54% des espèces menacées sont affectées par la pollution, 39% par les barrages et l'extraction d'eau, 37% par le changement d'affectation des terres et les effets associés de l'agriculture, et 28% par les espèces

envahissantes et les maladies.

Près d'un cinquième des espèces d'eau douce menacées souffrent également du changement climatique et des événements météorologiques violents.

La plupart des espèces menacées (84%) sont concernées par plus d'une menace.

Ce déclin "se poursuit, généralement hors des radars", alors que l'état des zones humides, dont 35% ont déjà disparu entre 1970 et 2015, continue de se dégrader.

Sur celles qui subsistent encore, 65% font face à des menaces modérées à hautes et 37% des rivières de plus de 1.000 km voient leurs cours naturels entravés, souligne l'étude, déplorant que les écosystèmes d'eau douce n'aient "jusqu'à récemment pas été aussi prioritaires que les milieux marins et terrestres" dans les recherches.

